

L'ESADMM s'attache à développer une politique internationale ambitieuse. Celle-ci s'appuie bien sûr sur le réseau d'échanges étudiants de premier ordre de l'établissement. Mais l'objectif de notre présence à l'international se construit désormais en prenant en compte l'évolution que le milieu de l'art a connu ces deux dernières décennies avec l'émergence d'un art mondialisé succédant de manière critique à un art international reprenant les modèles occidentaux. Cette situation nouvelle est mise elle-même en enseignement dans l'école, à travers, notamment, certains séminaires, cours, ou encore conférences. Les voyages pédagogiques consacrés aux grandes manifestations européennes comme la Documenta de Kassel ou les principales biennales (Venise, Lyon,...) complètent cette approche. Les stratégies de partenariats que l'école développe ou envisage s'ouvrent au monde, au-delà d'un localisme territorial régional, à l'image des relations initiées avec la Ville de Pékin ou encore, par exemple, avec la Côte d'Ivoire. L'Europe demeure aussi un terrain de collaborations privilégié à l'image des relations entretenues avec les villes de Hambourg ou de Zurich. Le dialogue entretenu par l'école avec la Villa Méditerranée a donné lieu au projet « Agora » mené par l'option design en partenariat avec des institutions d'enseignement du design de Jérusalem, Istanbul, Thessalonique et Venise, poursuivant l'inscription de l'institution dans l'espace méditerranéen.

RÉSEAU INTERNATIONAL D'ÉCOLES PARTENAIRES

L'ESADMM figure parmi les premières écoles supérieures d'art pour la qualité et le nombre de ses échanges d'étudiants. L'école est d'ailleurs à l'origine de l'entrée des écoles supérieures d'art dans le programme Erasmus. Les échanges et séjours conventionnés sont mis en œuvre avec plus de 50 écoles d'art et de design dans le monde.

Chaque année, une quarantaine d'étudiants d'année 4 option art et design, bénéficient des nombreux partenariats que l'ESADMM a développés au fil des années avec d'autres écoles d'art et de design. La mobilité internationale concerne également les enseignants : chaque année, plusieurs professeurs se rendent chez nos partenaires européens, et nous recevons en retour des artistes et théoriciens de ces écoles.

ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Ces échanges sont aussi l'occasion pour l'ESADMM d'accueillir de nombreux étudiants internationaux pendant un semestre ou deux. Tout est mis en œuvre pour que leur intégration au sein de l'école soit la plus rapide possible. Des cours de français langue étrangère leur sont proposés gratuitement par l'ESADMM. Une fiche d'évaluation semestrielle spécifique a été adaptée à la diversité des situations de chacun et des exigences particulières de leur école d'origine (niveau d'étude, niveau de maîtrise de la langue, pratique artistique, nombre de crédits nécessaires etc.). Les étudiants internationaux sont intégrés dans l'école selon leur niveau d'étude dans leur école d'origine.

CHOIX DES COURS & CRÉDITS POUR LES ÉTUDIANTS ACCUEILLIS EN SÉJOUR D'ÉCHANGE

POUR UN SEMESTRE :

Enseignements artistiques : 20 crédits

- 2 territoires de pratiques : 5+5 crédits
Le choix d'au moins 1 territoire est obligatoire pour tout étudiant accueilli
- bilan : 10 crédits, dont 5 crédits recherches personnelles + 5 crédits mise en espace

Autre unité d'enseignement : 10 crédits

- français langue étrangère ou cours théorique : 2 crédits
- workshop ou ARC : 3 crédits
- dessin ou projet atelier : 3 crédits,
- exposition collective ou projet extérieur : 2 crédits



SÉJOURS D'ÉTUDE, MOBILITÉ

Les séjours d'études sont proposés aux étudiants de 2^e cycle, au premier semestre de l'année 4 (semestre 7). Ces séjours se préparent de longue date. En novembre de l'année précédant le séjour, tous les étudiants de 3^e année sont conviés à une réunion d'information. Elle est l'occasion de réaffirmer la position de l'ESADMM en matière de mobilité internationale, de poser les enjeux et les obligations qui découlent de ces séjours et de préciser la procédure de dépôt des dossiers de candidature.

Une commission de sélection des projets de séjours à l'étranger est organisée courant mars. Elle réunit le directeur artistique et pédagogique, la responsable des études et de la recherche, la responsable des relations internationales, le coordinateur pédagogique des échanges internationaux, les professeurs coordinateurs de l'année 3 et deux professeurs.

OBTENTION DES CRÉDITS LORS DES SÉJOURS D'ÉTUDE À L'ÉTRANGER

Un bilan de retour obligatoire, au début du semestre 8, permet de valider le semestre d'étude, selon différents scénarios :

- validation du semestre d'échange, lorsque l'école d'accueil transmet une fiche d'évaluation semestrielle (ECTS ou autre système de notation),
- obtention, par équivalence, des crédits du semestre, pour les étudiants qui reviennent sans crédit (séjours individuels, stages), ou avec moins de 30 crédits. Cette obtention est conditionnée à la réussite du bilan de retour.

Responsable : Claude Puig-Leyros

T : 04 31 82 83 21
cpuig@esadmm.fr

PROGRAMME ERASMUS

ALLEMAGNE

BERLIN

- Weissensee Kunsthochschule
- UDK, Universität Der Künste

BRÈME

- Hochschule für Künste, University of the Arts Bremen

HAMBOURG

- HFBK, Hochschule Für Bildende Künste Hamburg

MUNICH

- ADBK, Akademie Der Bildenden Künste München

ANGLETERRE

BRISTOL

- Faculty of Art, Media and Design, University of the West of England

LONDON

- Camberwell College of Arts, University of the Arts London

LEEDS

- University of Leeds

LIVERPOOL

- John Moores University

AUTRICHE

LINZ

- Universität für Künstlerische u. industrielle Gestaltung

VIENNE

- Akademie der bildenden künste Wien

BELGIQUE

ANVERS

- Campus St Lucas, Karel de Grote-Hogeschool Antwerpen

BRUXELLES

- Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles

HASSELT

- MAD-Faculty : Media, Arts and Design faculty University PXL-Luca

DANEMARK

COPENHAGUE

- Billedkunstskolerne

ESPAGNE

MADRID

- Universidad Europea de Madrid

VALENCE

- Universidad Politecnica de Valencia, Facultad de Bellas Artes de San Carlos

BARCELONE

- Universitat de Barcelona, Facultat de Belles Artes
- Escola Massana
- BILBAO
Facultat de Bellas Artes
Universidad del Pais Vasco

FINLANDE

HELSINKI

- Kuvataideakatemia, Finnish Academy of Fine Arts

VAASA

- Novia University of Applied Sciences

GRÈCE

ATHÈNES

- Athens School of Fine Art

HONGRIE

BUDAPEST

- Moholy-Nagy University of Art and Design, MOME (Art-Design)
- Magyar Képzőművészeti Egyetem

ITALIE

RAVENNE

- Accademia di Belle Arti Ravenna

BOLOGNE

- Accademia di belle Arti

MILAN

- Accademia di Belle Arti di Brera

VENISE

- Accademia di belle Arti

PALERME

- Accademia di Belle Arti

ISLANDE

REYKJAVIK

- Iceland Academy of the Arts

PAYS-BAS

ROTTERDAM

- Hogeschool Rotterdam & Omstreken

POLOGNE

GDANSK

- Academy of Fine Arts (ASP) Gdansk

PORTUGAL

TOMAR

- Instituto politécnico de Tomar

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

PRAGUE

- Vysoka Skola Umeleckoprumyslova V Praze

TURQUIE

ESKISEHIR

- Anadolu University

HORS PROGRAMME ERASMUS

ALGÉRIE

ALGER

- École supérieure des Beaux-arts

ARMÉNIE

ÉREVAN

- Académie des Beaux-Arts d'État d'Erevan

BRÉSIL

RIO DE JANEIRO

- ESDI Escola Superior de Desenho Industrial
- UFRJ Escola de Belas Artes, Universidade Federal do Rio de Janeiro

CANADA

QUÉBEC

- Université de Laval

MONTREAL

- UQAM, Université du Québec à Montréal

CHINE

PÉKIN

- Central Academy of Fine Arts (Beijing)

DALIAN

- Faculty of arts (en cours)

CÔTE D'IVOIRE

ABIDJAN

- INSAAC, École Nationale des Beaux-arts d'Abidjan

ILÉ MAURICE

MOKA

- MGI, Mahatma Gandhi Institute

ISRAËL

JÉRUSALEM

- Bezalel academy of arts and design

SUISSE

ZÜRICH

- Zürcher Hochschule der Kunst (ZHDK)

GENÈVE

- Haute École d'Art et de Design

SIERRE

- École Cantonale d'Art du Valais-HEA

LUCERNE

- Hochschule Luzern-Design & Kunst

TUNISIE

SOUSSE

- Institut Supérieur des Beaux-Arts



Désignée en 2005 « site pilote » par le ministère de la Culture, l'ESADMM met en application des modalités particulières d'accompagnement et d'accueil d'étudiants sourds et malentendants.

Le programme comprend des actions pédagogiques rassemblées dans PILAB CRÉATION, et des dispositifs spécifiques permettant l'accès des étudiants sourds aux études d'art. L'objectif général est de construire des pistes de réflexions artistiques, linguistiques et sociales, conditions véritables d'une mixité culturelle sourde et entendante.

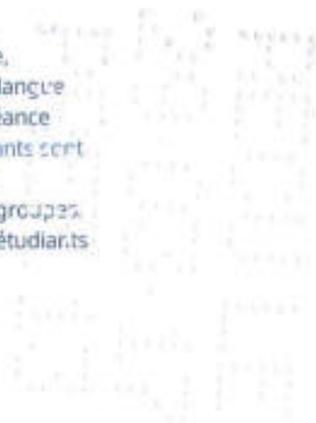
PILAB CRÉATION

Cet ensemble d'activités pédagogiques vise à mieux inscrire le dispositif d'enseignement pour sourds et malentendants, dans le projet général de l'école et l'enseignement de l'art et du design. PILAB CRÉATION rassemble les étudiants sourds et entendants autour d'analyses d'œuvres et de textes qui abordent de multiples questionnements : transmission, interprétariat, traduction, échange et incommunicabilité, différence, signes des mots et des gestes, dimension performative... autant d'attitudes créatives et critiques qui mobilisent actuellement les artistes et viennent, dans ce programme, croiser et interroger la dimension sourde lors de workshops.

Au-delà, ce sont les frontières du langage, des langages, dans leur diversité et leur porosité, qui se travaillent au cœur du projet par l'intervention d'artistes et d'auteurs venant autant de la danse du cinéma, de l'écriture que des arts visuels.

LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- Interprétariat français / LSF.
Un planning de réservation d'interprètes est en ligne sur Google agenda : plsourd2016@gmail.com
Il contient les informations du calendrier universitaire général (cours et obligations d'études, dates d'examens...) ainsi que les événements et rendez-vous particuliers. Il doit être corrigé et vérifié par les étudiants chaque semaine en fonction des modifications signalées par le secrétariat pédagogique et les enseignants.
- Un temps majoré aux concours, évaluations et examens, qui correspond au tiers de la durée de l'épreuve.
- Prises en notes des cours et conférences.
Les preneurs de notes sont recrutés à la rentrée parmi les étudiants entendants volontaires inscrits dans les mêmes cours que les étudiants sourds. Ils assistent aux cours et transcrivent les informations de façon à ce que tous les étudiants puissent travailler sur le même contenu. Les notes sont déposées sur Google Drive et sont destinées aux étudiants sourds et malentendants mais également aux étudiants qui en auront formulé la demande sur justificatif.
- Réunions pédagogiques et suivi.
Ces réunions ont lieu tous les mois et demi environ. Elles permettent de faire le point avec les étudiants sourds sur l'organisation générale mais aussi sur le suivi de chacun. Ces réunions sont ouvertes à tous les enseignants. Elles sont obligatoires pour tous les étudiants sourds et malentendants
- Cours de langue des signes. À la rentrée, les étudiants intéressés par le cours de langue des signes pourront se présenter à la séance de sensibilisation à la LSF. Les 24 étudiants sont sélectionnés, après remise d'une lettre de motivation et sont répartis sur deux groupes. Ces cours sont destinés en priorité aux étudiants en année 1.



L'ORGANISATION DE L'INTERPRÉTARIAT

Le bon fonctionnement de l'interprétariat nécessite une collaboration de tous les acteurs (enseignants, secrétariats pédagogiques et étudiants) et demande aux étudiants une consultation régulière du planning de réservation des interprètes (plsourd2016@gmail.com) et une bonne vérification des événements qui y sont enregistrés. Les cours théoriques, les ARC et ateliers ainsi que les forums et conférences sont en situation d'interprétariat dans la mesure des disponibilités de l'ASIP (Association Sourds et Interprètes de Provence). La présence et la réservation d'interprétariat pour les entretiens et les rendez-vous particuliers s'organise par contre au cas par cas, à la demande. L'interprète doit, dans la mesure du possible, connaître à l'avance le contenu des interventions, cours, entretiens, réunions, conférences... Il est donc souhaitable de lui faire parvenir un document, résumé ou intégral, ainsi qu'une liste des termes spécialisés qui seront utilisés :

Interpretaasp@gmail.com

Pour toute modification de planning interprètes contacter les secrétariats pédagogiques.

**Pour toute annulation tardive contacter secrétariat ASIP, T: 04 91 62 38 70 – F: 09 70 63 03 13
SMS: 06 07 85 48 34
Mail, Oovoo, MSN: asip.sud@hotmail.fr**

L'ESADMM accueille, dans le cadre de PISOURD, des stagiaires de différentes formations (interprètes, médiation culturelle auprès du public sourd...). Des informations culturelles régionales et nationales (spectacles bilingues, visites en langue des signes des musées...) sont diffusées auprès des étudiants.

11 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR



PRÉAMBULE

L'École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée est un établissement public. Le ministère de la Culture et de la Communication en fixe le régime pédagogique. Elle est un établissement d'enseignement artistique supérieur. Le déroulement des études, tel que précisé chaque année dans le livret de l'étudiant, s'impose à l'ensemble des étudiants de l'école. Le service public de l'enseignement supérieur est laïc et indépendant de toute emprise politique, économique ou religieuse ; il respecte la diversité des opinions. Le principe de laïcité de l'enseignement public est un principe à valeur constitutionnelle.

Champ d'application

Les dispositions du présent règlement intérieur ont vocation à s'appliquer : à l'ensemble des usagers de l'ESADMM et notamment aux étudiants à l'ensemble des personnels à toute personne physique ou morale présente, à quelque titre que ce soit, au sein de l'école (ex : personnels d'organismes extérieurs ou hébergés, prestataires, visiteurs, invités, collaborateurs bénévoles, livreurs...). Les personnes relevant d'établissements ou d'organismes distincts de l'école, notamment les étudiants étrangers en séjour à l'ESADMM, ne peuvent se prévaloir de dispositions propres qui seraient contraires ou incompatibles avec les dispositions du présent règlement intérieur ou des règlements intérieurs des différentes composantes de l'école.

Hierarchie des règlements intérieurs

Le présent règlement intérieur s'insère en aval des dispositions légales et réglementaires qu'il complète dans un souci de « vivre ensemble » harmonieux. Les lois et règles en matière notamment d'ordre public, de laïcité, de harcèlement, de respect du droit d'auteur (...) s'appliquent à l'intérieur de l'établissement. Certaines dispositions qu'elles recèlent sont rappelées ici dans un souci de pédagogie et de clarté, non pour y contrevenir ou pour les méconnaître. Si certaines composantes de l'école, espaces pédagogiques, ateliers, bureaux, espaces collectifs, sont amenés à adopter des dispositions spécifiques, celles-ci ne pourront s'imposer au présent règlement ni faire obstacle à son application.

CHAPITRE 1 : RESPECT DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

1- Premiers secours

En cas d'accident, avertir le gardien au 8353 en donnant sa position dans l'école et les secours attendus. Le gardien a pour mission d'appeler les secours. En fonction de la gravité, une trousse de premiers secours est disponible dans les bureaux administratifs, au service technique et dans chacune des bases techniques.

2- Interdiction de fumer

Conformément aux dispositions de la loi, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

3- Interdiction de consommer de l'alcool

Il est interdit à toute personne d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées, sauf autorisation exceptionnelle du directeur.

4- Respect des consignes de sécurité et exercices d'évacuation

Quel que soit le lieu où elle se trouve au sein de l'école, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie. Il convient, le cas échéant, de se reporter aux documents affichés ou distribués au sein de l'école. La participation aux exercices d'évacuation organisés périodiquement par l'ESADMM est une obligation réglementaire qui s'impose à tous. Le risque d'incendie dans les ateliers et le site extérieur étant un danger majeur, il est interdit :

- d'utiliser des appareils à feu nu, de modifier le réseau de distribution électrique sans autorisation, d'encombrer ou d'entraver la circulation au sein des bâtiments, ateliers et locaux, les issues principales et de secours, les couloirs, paliers, escaliers, fenêtres (...),
- de laisser des produits inflammables ouverts dans les ateliers,
- de stocker des matériaux inflammables ou à fort pouvoir calorifique en dehors des armoires spéciales prévues à cet effet,
- d'utiliser, d'obstruer ou de dérégler les moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, porte coupe-feu etc.),
- d'introduire au sein de l'ESADMM tout mobilier,
- d'introduire au sein de l'ESADMM tout objet encombrant à fort potentiel calorifique.

Les étudiants doivent maintenir en bon état les locaux scolaires qu'ils occupent ainsi que le mobilier, le matériel et les diverses installations mises à leur disposition. Toute dégradation fera l'objet d'une réparation du dommage causé, la responsabilité pécuniaire de son auteur étant automatiquement engagée. Il en est également de même pour le matériel emprunté au magasin qui, en cas de dégradation, perte ou vol doit être dédommagé à valeur d'un produit ayant les caractéristiques identiques. Il est interdit de transvaser des produits dangereux dans des récipients autres que leur conditionnement d'origine de jeter des produits toxiques en dehors des récipients prévus pour le traitement des déchets d'amener des produits dangereux ou susceptibles de l'être dans l'enceinte de l'école d'utiliser des matériels électriques (cafetières, micro- onde, bouilloires, convecteurs...). Le non-respect de ces consignes peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de

l'établissement ; des poursuites pénales peuvent être également engagées.

5- Traitement des déchets

Les étudiants doivent ranger leur matériel et nettoyer leur atelier en fin de journée. Il leur est demandé de contribuer à l'entretien, en maintenant les lieux dans un état de propreté correct, notamment après des travaux salissants (plâtre, terre, peinture...). D'une manière générale, tous les déchets et débris doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet.

6- Nuisances sonores

L'usage personnel de radios, chaînes etc. sans écouteurs est interdit, sauf accord de tous les occupants de l'espace alentour.

7- Ateliers techniques

L'accès aux ateliers est exclusivement réservé aux étudiants inscrits, stagiaires ou partenaires d'autres écoles, ainsi qu'au personnel de l'école.

L'entrée de toute autre personne est strictement interdite et engagerait, en cas de dommage, sa propre responsabilité. L'usage des ateliers est réservé aux travaux entrant dans le cadre de la scolarité et suivi par un enseignant. Les travaux nécessitant l'usage de machines spécifiques sont interdits hors la présence du personnel pédagogique et / ou technique de l'établissement. L'utilisation de produits dangereux ou d'outils devra être effectuée dans le respect des consignes données par l'enseignant.

L'usage des ateliers est réservé aux travaux entrant dans le cadre de la scolarité et suivi par un enseignant. Les travaux nécessitant l'usage de machines spécifiques sont interdits hors la présence du personnel pédagogique et / ou technique de l'établissement.

8- Prévention

Il est interdit de dormir sur le site ou dans l'école sauf autorisation du directeur. Une autorisation doit être demandée aux professeurs et au service technique pour tous produits menés à l'école dans le cadre du travail. Les produits dangereux ne doivent pas être introduits dans l'école. Toute manipulation d'outils, produits etc. autre que sur les bases techniques doivent être faits en accord avec un enseignant et le service technique. Les prises électriques de l'école ne doivent alimenter que des appareils d'une puissance adaptée et répondant à la norme BFC 15100, ils ne doivent servir que pour l'usage pour lequel ils ont été créés. Toutes les protections doivent être utilisées (masque pour les soudeurs, paravent pour les autres usagers, protection pour les risques d'incendie, protéger les embouts de fer à béton, etc.). Un registre d'hygiène et de sécurité est à la disposition de tous les usagers au secrétariat de direction. En vue d'assurer le bon fonctionnement des services et le bien-être de chacun, il est conseillé aux agents de signaler, dans les meilleurs délais, toute situation de

travail délicate susceptible d'entraîner des cas éventuels de souffrance au travail, dont ils auraient connaissance.

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS CONCERNANT LES LOCAUX

1- Maintien de l'ordre dans les locaux

1.1 Le directeur général de l'école est responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux affectés à l'établissement dont il a la charge. Sa compétence s'étend aux locaux mis à la disposition des usagers et du personnel. Elle s'exerce à l'égard de tous les services et organismes publics ou privés installés dans les enceintes et locaux précités.

1.2 Le directeur général est compétent pour prendre à titre temporaire toute mesure utile afin d'assurer le maintien de l'ordre : interdiction d'accès, suspension des enseignements... Les faits qui ont conduit au prononcé d'une telle mesure peuvent donner lieu à une procédure disciplinaire.

2- Accès à l'école et à ses locaux

2.1 L'accès au site de l'école et à ses locaux est strictement réservé aux étudiants, aux personnels de l'école ainsi qu'à toute personne dûment autorisée.

2.2 L'accès peut être limité pour des raisons liées notamment à la sécurité (plan vigie pirate, chantiers de travaux...) et être conditionné à la présentation de la carte d'étudiant ou professionnelle et /ou à l'ouverture des sacs ou coffres de véhicule.

2.3 Les intervenants extérieurs doivent être porteurs de l'identification de l'organisme ou de la société dont ils dépendent (port du badge...).

2.4 La présence d'animaux est interdite à l'intérieur de l'ESADMM sauf exception (chiens accompagnant les personnes mal ou non voyantes ou cas d'autorisation expresse...).

3- Circulation et stationnement

3.1 La circulation et le stationnement des véhicules sur le parking ne sont ouverts qu'aux personnels et aux étudiants de l'école ou aux personnes dûment autorisées. Un badge leur sera délivré. Celui-ci devra être facilement visible lors du passage devant le gardien. Les véhicules doivent appartenir à un usager de l'école et être assurés. Ils ne doivent pas séjourner plus de 4 jours sur le même emplacement.

3.2 Les dispositions du code de la route sont applicables au sein du parking de l'école.

3.3 Il est interdit de stationner en dehors des emplacements prévus à cet effet et, notamment, sur les aires réservées aux personnes handicapées et sur les zones de cheminement ou d'évacuation (escaliers, issues de secours...). Les voies d'accès des pompiers ou de véhicules de secours doivent être dégagées en permanence.

4- Utilisation des locaux

4.1 Les locaux doivent être utilisés conformément à leur affectation, à leur destination et à la mission de service public dévolue à l'école.

4.2 Tout aménagement ou équipement lourd ou modification de locaux (y compris les modifications d'accès ou les changements de serrure...) doit être soumis à l'autorisation préalable du directeur.

4.3 Les locaux peuvent accueillir des réunions ou des manifestations, sous réserve d'avoir obtenu les autorisations prévues à l'article 21.

4.4 Les magasins seront soumis à un règlement spécifique pour l'emprunt de matériel par note interne.

5- Bâtiments et parc

Il est strictement interdit de porter atteinte à la vie animale ou végétale du parc de l'école. La fragilité du biotope, la difficulté de son entretien, les risques élevés, surtout en période estivale, de dégradation et d'incendie, doivent être sensibles à chacun. L'installation d'œuvres à l'extérieur, utilisant ou non, transformant ou non, des éléments naturels, doit être autorisée par le directeur.

CHAPITRE 3: DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ÉTUDIANTS ET AUTRES USAGERS**I — DISPOSITIONS GÉNÉRALES****1- Notion d'usager**

Les usagers de l'école sont les bénéficiaires des services d'enseignement, de recherche et de diffusion des connaissances au sens du code de l'éducation.

2- Libertés et obligations des usagers

2.1 Les usagers disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels.

2.2 Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public, et dans le respect des dispositions du présent règlement intérieur.

2.3 La présence et la ponctualité à tous les cours obligatoires et aux invitations de l'équipe pédagogique sont indispensables. Les absences répétées, sans motif valable, peuvent entraîner l'exclusion. Les redoublants ne sont aucunement dispensés de ces obligations.

II — DROITS DES USAGERS**1- Représentation, participation des étudiants**

Les étudiants sont représentés au sein des diverses commissions de l'école conformément aux textes en vigueur, au sein du Conseil scientifique et pédagogique, ainsi qu'au sein du Conseil d'administration, conformément aux statuts de l'établissement.

2- Conseil scientifique et pédagogique

Un Conseil scientifique et pédagogique, composé de membres de droit, de représentants des enseignants, des étudiants et des personnels (constitué en conformité avec le décret 76-106 du 21-01-1976), est consulté sur toute question relative à l'orientation générale de l'établissement, au budget et à ses ventilations, à l'organisation, aux méthodes et au contenu de l'enseignement et de la recherche.

3- Responsabilité et autonomie pédagogiques

Les professeurs sont recrutés en fonction de critères artistiques, professionnels, de recherche et pédagogiques sur la base d'un profil de poste qui inscrit leur intervention dans le panorama général de l'enseignement de l'école. Ils sont responsables des enseignements qu'ils assurent, en particulier en ce qui concerne les champs, les méthodes, l'encadrement de projets, le bien-fondé des contextes, dès lors que ceci reste compatible avec le profil de poste qui a présidé à leur recrutement, aux orientations et organisations de l'équipe pédagogique dont ils font partie, ainsi que des orientations du projet d'établissement. Cette dernière est dotée d'un coordinateur ou d'une coordinatrice, dont le rôle est de développer une synergie en fonction des ressources et spécificités de chacun, ainsi que d'être un porte-parole de l'équipe auprès des étudiants, de la direction de l'école et de l'administration.

4- Liberté d'association

Le droit d'association est garanti par la loi du 1^{er} juillet 1901. La domiciliation d'une association au sein de l'école est soumise à autorisation préalable du Conseil d'administration après avis du Conseil scientifique et pédagogique. La mise à disposition éventuelle d'un local doit faire l'objet d'une autorisation préalable qui peut prendre la forme d'une convention conclue entre l'école et l'association. Cette disposition doit faire au préalable l'objet d'un débat en Conseil pédagogique et d'un vote.

5- Tracts et affichages

5.1 L'école met à la disposition des étudiants des panneaux d'affichage.

5.2 Dans le respect de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, la distribution de tracts ou de tout document par les étudiants et les personnels est autorisée au sein de l'école mais sous conditions.

5.3 La distribution de tracts ou de tout document (notamment à caractère commercial) par une personne extérieure à l'école ou pour son compte est interdite.

5.4 Affichages et distributions doivent: ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles à l'ordre public ne pas porter atteinte au fonctionnement et aux principes du service public ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'école être respectueux de l'environnement.

5.5 Toute personne est responsable du contenu des documents qu'elle distribue, diffuse ou affiche. Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'école.

6- Liberté de réunion

6.1 Aucune réunion ou manifestation ne peut se tenir ou être organisée au sein des locaux sans la délivrance préalable par le directeur d'une autorisation écrite.

6.2 Il ne doit exister aucune confusion possible entre l'école et les organisateurs des réunions ou manifestations qui restent responsables du contenu des interventions.

III — OBLIGATIONS DES USAGERS

1- Tenue vestimentaire

Les étudiants peuvent porter des signes manifestant leur attachement personnel à des convictions religieuses ou philosophiques, dans le respect des dispositions du présent règlement intérieur. En revanche, sont interdits les signes ostentatoires qui constituent en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination, de nature à porter atteinte à l'ordre public, au fonctionnement du service public ou à l'organisation de la pédagogie. En toute circonstance, une tenue correcte est exigée.

2- Accès à l'école

Seuls les étudiants, les professeurs et intervenants, les stagiaires ainsi que les personnels administratifs et techniques de l'école sont admis dans l'école. Aucune autre personne ne peut être invitée à y pénétrer sans l'autorisation préalable du directeur. Des contrôles peuvent être exercés à l'entrée, des consignes particulières peuvent être prescrites, de façon temporaire ou prolongée, pour réglementer l'accès et la circulation des personnes et des véhicules. Les locaux sont ouverts aux heures normales de bureau et d'enseignement (à partir de 8h30) modulées en périodes d'examens, de cours, ou autres activités pédagogiques encadrées par des enseignants. Des autorisations exceptionnelles de travail dans les ateliers en dehors de ces périodes peuvent être délivrées par le directeur sous sa responsabilité personnelle. La demande de l'étudiant validée par un enseignant responsable de l'atelier considéré doit être présentée au service scolarité au moins 7 jours à l'avance. L'école est ouverte aux étudiants lors des périodes de vacances d'hiver et de printemps selon les horaires de l'administration. L'école doit être vidée de tout occupant à 21h. Cette disposition implique qu'il est strictement interdit de dormir de nuit dans l'établissement.

3- Carte d'étudiant

3.1 La carte d'étudiant, document nominatif et personnel, doit permettre l'identification rapide et sans ambiguïté des étudiants inscrits. Les documents photographiques demandés par les autorités de l'École doivent répondre aux mêmes règles que celles concernant la carte nationale d'identité.

3.2 La carte donne accès aux espaces et locaux de l'école. Elle doit être présentée aux autorités de l'école ou aux agents désignés par elles chaque fois que ceux-ci la demandent. Tout refus de présentation expose l'étudiant à une procédure disciplinaire.

3.3 Tout prêt, échange, falsification ou tentative de falsification de carte est interdit et est passible de sanctions notamment disciplinaires.

4- Contrôle des connaissances, examens et concours

32.1 Les travaux demandés (travaux de projet, devoirs, exposés, mémoires...) doivent revêtir un caractère personnel, ce qui exclut tout plagiat.

32.2 En vue de prévenir toute fraude ou tentative de fraude, le port de tenue ou de signe ne doit pas aller à l'encontre des règles et nécessités liées à l'organisation et au déroulement des examens et concours.

5- Rangement des ateliers

Un rangement des ateliers est effectué par les étudiants, sous la responsabilité des coordinateurs d'année et de cycle, au moins une fois par trimestre et avant tout événement particulier (Journées Portes Ouvertes...). La demande de rangement sera transmise aux étudiants par la Direction Artistique et Pédagogique.

IV — SANCTIONS DISCIPLINAIRES

La mise en œuvre de la procédure disciplinaire et le prononcé, au terme de celle-ci, d'une sanction, sont indépendants de la mise en œuvre, à raison des mêmes faits, d'une action pénale.

Le prononcé d'une sanction s'accompagne, selon le cas, de la nullité de l'inscription ou de la nullité de l'épreuve correspondant à la fraude ou à la tentative de fraude, voire, pour l'étudiant concerné, de la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours, l'exclusion temporaire pour une durée maximale de cinq ans ou l'exclusion définitive de l'école ou de tout établissement public d'enseignement supérieur. Fait l'objet d'une procédure disciplinaire tel que prévu dans l'article 15 du décret du 8 mars 1978 tout usager lorsqu'il est auteur ou complice d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre public ou au bon fonctionnement de l'école, d'un manquement au règlement intérieur.

V— AUTRES DISPOSITIONS

1— Collaborateurs bénévoles

La présence de collaborateurs bénévoles au sein de l'école peut être autorisée sous conditions.

Les collaborateurs bénévoles doivent impérativement déposer auprès de l'école une déclaration préalable, en déclarant leur identité et en communiquant les garanties d'assurance dont ils bénéficient à titre personnel.

2— Vie artistique

Au-delà de l'enseignement au sens strict, la formation dispensée à l'école veut s'inscrire dans la variété des modes d'expression et de diffusion des arts plastiques dans les champs culturels contemporains. Il faut entendre bien entendu, non seulement les lieux institutionnels de la culture et des arts, mais aussi l'expression dans les tissus urbains, industriels, et sociaux. L'école, avec ses ateliers publics, ses ateliers décentralisés, ses partenariats avec les autres institutions ou acteurs artistiques, a vocation à jouer un rôle actif dans la création contemporaine.

Il est attendu de l'étudiant dès le début de sa scolarité, qu'il s'intéresse, participe, non seulement aux cours et ateliers de Luminy, mais aussi à la vie artistique, en général et à celle de la ville en particulier. La direction, les enseignants et les services de l'école ont également pour mission de relayer l'information et l'initiative.

3— Propriété artistique des travaux d'étudiants et communication de l'école

Les travaux et œuvres réalisés par les étudiants pendant leur scolarité sont leur propriété pleine et entière quel que soit le degré d'encadrement qui y a présidé. Les étudiants cèdent automatiquement à l'établissement leur droit à l'image à des fins non commerciales, pour tous leurs travaux réalisés à l'école. L'école créditera les travaux de l'étudiant lors de tout acte lié au droit à l'image. Au-delà de ces dispositions, toute action faisant intervenir les travaux de l'étudiant sera soumise à son autorisation au préalable. Sauf exception, chaque année, les étudiants récupèrent leurs travaux réalisés à l'école dès la fin des cours. Dans le cas contraire, le travail peut être considéré comme inabouti, et donc susceptible d'être détruit. Les œuvres réalisées et montrées ayant reçu le soutien financier ou pédagogique de l'école doivent clairement indiquer ce soutien. Les étudiants doivent y être particulièrement attentifs lorsqu'ils ont fait l'objet d'une aide sous forme de bourse aux travaux d'étudiants.

4— Modalités de prêt du matériel pédagogique

Dans le cadre de leur projet, les étudiants avec l'accord d'un enseignant peuvent emprunter du matériel vidéo, photographique, son et/ou informatique. À ce titre, l'étudiant devra joindre chaque année à son dossier d'inscription une attestation de son assureur garantissant la couverture du matériel en cas de vol ou détérioration.

CHAPITRE 4: PÉDAGOGIE ÉTUDIANTS ET PERSONNELS

Délibération 21/02/12_03

1— Comportement général

1.1- Le comportement des personnes (actes, attitudes, propos ou tenues) ne doit pas être de nature : à porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement de l'école à porter atteinte au principe de laïcité du service public de l'enseignement supérieur à porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens à créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement, administratives, culturelles et, en général, de toute manifestation autorisée au sein de l'école.

1.2 D'une manière générale, le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

1.3 Signataire de la Charte sur les discriminations de l'ANDÉA, l'ESADMM s'engage à :

- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances
- Prévenir toute forme de violence et de harcèlement
- Mettre en œuvre l'égalité hommes-femmes
- Veiller au respect mutuel entre les sexes et transmettre une culture de l'égalité
- Favoriser la représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans toutes les instances, à tous les niveaux, pour toutes les catégories et tendre vers la parité dans la composition du conseil d'administration, des jurys et des commissions de sélection, pour contrer les solidarités et mécanismes conscients ou inconscients qui tendent à reproduire des schémas inégalitaires
- Reconnaître le rôle déterminant de la direction d'établissement comme garant de l'égalité hommes-femmes, du respect mutuel entre les sexes et de la lutte contre les stéréotypes et contre toutes les discriminations
- Lutter contre toutes les discriminations et toutes les formes de harcèlements quels qu'ils soient
- Lutter contre les attitudes sexistes et de genre, contre toutes les discriminations et contre les violences sexuelles, sexistes et homophobes

2— Harcèlement

2.1 Sont des délits punissables dans les conditions prévues par le code pénal : le fait de harceler autrui par des agissements répétés, ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions d'exercice de l'activité ou du travail, susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de

compromettre son avenir professionnel ou sa réputation le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle ou pécuniaire.

2.2 Le fait de harcèlement peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

3- Délit de bizutage

Le fait d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions est un délit punissable dans les conditions prévues par le code pénal. Le fait de bizutage peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

4- Usage des moyens de communication, téléphones et accès Internet

4.1 Mise en mode silencieux

les téléphones portables et autres moyens de communication et de transmission doivent être en position conforme à la demande formulée par les professeurs pendant les cours et éteints pendant les examens et concours ainsi qu'au sein de la bibliothèque.

4.2 Charte

une charte a pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'utilisation des outils informatiques et de l'accès à Internet mis à la disposition des utilisateurs par l'École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée. Les lignes qui suivent résument le contenu de cette charte. Elle est susceptible d'évolutions et peut être consultée auprès de l'administration de l'école.

Le réseau informatique de l'ESADMM est relié par l'intermédiaire du réseau RENATER (Réseau National de Télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) à une communauté d'utilisateurs travaillant dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la recherche et de la technologie. L'objet unique du réseau RENATER est de permettre l'échange de données générées par les activités de recherche, de développement technologique et d'éducation.

Les ressources informatiques et les services Internet de l'ESADMM sont mis à la disposition des utilisateurs à des fins d'enseignement, de culture, de recherche et de diffusion d'informations scientifiques et pédagogiques. Étant donné qu'un réseau est caractérisé par l'interdépendance de ses utilisateurs, un trouble ou acte malveillant met en péril l'ensemble de la communauté. Pour le bon fonctionnement du réseau et le respect de ses utilisateurs, l'ESADMM souscrit à un code de bonne conduite à respecter en matière d'utilisation d'Internet. Pour accéder aux services de RENATER, les utilisateurs doivent s'engager sur les termes de la présente charte.

4.3 Principes:

4.3.1 Finalité de l'utilisation.

L'accès aux moyens informatiques et à l'Internet est strictement personnel et incessible. Cet accès est à des fins professionnelles, à savoir enseignement, recherche, développements techniques, transfert de technologies, diffusion d'informations scientifiques, techniques et culturelles, expérimentations de nouveaux services présentant un caractère d'innovation technique. À ce titre, est interdite toute utilisation des ressources informatiques et d'Internet via RENATER à des fins personnelles autres (commerciales, ludiques...). L'utilisateur ne peut, en aucun cas, donner accès à titre commercial ou non, rémunéré ou non, au réseau RENATER à des tiers.

4.3.2 Utilisation loyale du réseau.

Toute opération, sous quelque dénomination que ce soit, dont la finalité est de faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort, notamment les loteries, est strictement interdite. Tout utilisateur est responsable de l'utilisation rationnelle des ressources du réseau auquel il a accès, de manière à éviter toute consommation abusive et/ou détournée de ces ressources. Plus particulièrement, il doit:

- S'abstenir de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau auquel il a accès.
- Utiliser de manière loyale le réseau en évitant de créer ou de générer des données ayant pour effet la saturation du réseau ou encore épuiser les ressources de ses équipements.
- Appliquer les recommandations de sécurité de l'établissement qui permet le raccordement.
- Signaler toute tentative de violation de son compte, ou d'intrusion sur ses équipements.

4.4 Licéité du contenu échangé

4.4.1 Respect du droit à la propriété « intellectuelle »

Les données diffusées sur Internet doivent avoir été obtenues licitement et ne pas porter atteinte au droit des tiers. L'utilisateur des ressources informatiques et d'Internet doit veiller au respect du droit de propriété d'autrui, et plus particulièrement: L'utilisation des logiciels sur le réseau ou sur des machines indépendantes s'effectue dans le respect des termes de la licence d'utilisation lorsqu'il ne s'agit pas de logiciels « opensource ». Il s'interdit la reproduction des logiciels commerciaux autre que pour l'établissement d'une copie de sauvegarde. Il respecte les droits de propriété intellectuelle sur des œuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, logiciels...), qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces œuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

4.4.2 Respect du droit des personnes

Il est interdit à tout utilisateur de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque et notamment par la transmission, sans son consentement, de son image ou de ses écrits diffusés à titre confidentiel ou privé. De manière générale, l'utilisateur veille au respect de la personnalité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui, y compris des mineurs.

4.4.3 Respect de l'ordre public

RENATER ne saurait être un vecteur de provocation et à ce titre, tout utilisateur doit agir dans le respect de l'ordre public et s'interdire notamment tout acte malveillant de quelque nature que ce soit (trouble à l'ordre public, incitation au racisme, incitation au terrorisme, incitation au suicide) ou toute diffusion de message à caractère violent de nature à porter atteinte à la dignité humaine. La notion d'ordre public s'entend en cohérence avec le droit français et européen en la matière, quel que soit le pays d'origine de l'étudiant.

4.4.4 Confidentialité

L'utilisateur respecte les contenus à caractère confidentiel, et s'engage particulièrement : à ne pas lire, copier, divulguer ou modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé par son propriétaire et/ou son auteur, à ne pas intercepter les communications entre tiers.

4.4.5 Sanctions encourues

L'utilisateur qui enfreint une des règles énoncées dans la présente charte encourt d'éventuelles sanctions disciplinaires et/ou la suppression de son accès aux ressources RENATER. Par ailleurs, il peut faire l'objet de poursuites pénales.

5- Plagiat/contrefaçon

Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre faite sans le consentement de son auteur est illicite. Le délit de contrefaçon (plagiat) peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Effets et objets personnels: L'école est un lieu collectif. Bien qu'attentive à la qualité de vie, et à la sécurité des biens et des personnes, elle ne peut être tenue pour responsable de la disparition ou de l'atteinte aux biens personnels, lesquels sont toujours réputés demeurer sous la garde de leur propriétaire ou détenteur.

CHAPITRE 5: BIBLIOTHÈQUE

1. La bibliothèque est accessible à tous les publics, du lundi au vendredi, aux horaires affichés sur le site de l'ESADMM et à l'entrée de la bibliothèque. La consultation des documents est ouverte à tous, sans inscription préalable.

2. Le prêt de documents est ouvert aux classes préparatoires, aux étudiants, aux enseignants, et au personnel des ENSA-Marseille et de l'ESADMM ; aux classes préparatoires, aux anciens étudiants pour une durée de trois ans à l'issue du diplôme, aux enseignants à la retraite ainsi qu'aux partenaires de la bibliothèque de l'ESADMM sur présentation d'une carte de bibliothèque nominative et en cours de validité.

3. La carte de bibliothèque est délivrée à tout moment de l'année par la bibliothèque sur présentation d'un justificatif d'inscription pour les étudiants. Elle est valable pour l'année en cours et devra être renouvelée à chaque rentrée.

4. Cette carte donne droit d'emprunter 10 documents par carte pour les étudiants, 15 documents par carte pour les enseignants et le personnel, pour une durée de 21 jours, renouvelable une fois sous réserve d'acceptation de la bibliothèque.

5. Les partenaires de la bibliothèque (bibliothèques, centres de documentation...) peuvent bénéficier d'une carte leur permettant d'emprunter 10 documents pour une durée de 30 jours, dans un but professionnel uniquement.

6. Les documents identifiés comme « exclus du prêt » ou « exclus temporairement du prêt » ne sont pas empruntables, sauf absolue nécessité laissée à l'appréciation du responsable de la bibliothèque.

7. Les nouvelles acquisitions sont exclues temporairement du prêt pour une durée de un mois à partir de leur entrée dans le catalogue de la bibliothèque.

8. La communication des documents identifiés en réserve se fait par l'intermédiaire d'un bibliothécaire.

9-En cas de retard, l'utilisateur reçoit une relance, par mail ou téléphone, lui demandant de restituer le document concerné et les emprunts sont bloqués jusqu'à restitution du document dès le premier jour de retard.

10. En cas de perte d'un document, ce dernier doit être racheté par l'utilisateur dans la même édition ou le cas échéant dans une édition équivalente. Si ce document est introuvable, l'utilisateur conviendra, avec le responsable de la bibliothèque, d'un document à acheter d'une valeur équivalente au document perdu.

11. En fin d'année universitaire, les étudiants sont tenus d'être en règle avec la bibliothèque : tous les documents doivent être restitués et les documents perdus doivent avoir fait l'objet d'un rachat aux conditions prévues à l'article précédent. La bibliothèque délivre alors un quitus qui conditionne, pour les étudiants, la remise de leur diplôme.

12 – PRÉSENTATION DES PROFESSEURS

FRÉDÉRIC APPY

Professeur en théorie de l'art à l'ESADMM depuis 1984. Il y développe depuis quelques années un travail de réflexion sur les relations « Art et Littérature ». Docteur d'État en 1991 (Lille), sur un projet de recherche en art et publication de la thèse *Iris, couleur écrite, couleur décrite*. Docteur d'Université (Nice-Sophia Antipolis) en 1981, sur un projet de recherche en littérature française et publication de la thèse *Le Livre objet : vers de nouvelles formes de production et de diffusion en matière d'édition*.

Publication en 1985 de l'essai *Nixe (mise en question et exaltation du livre)* aux Éditions de la Différence, Paris. Depuis, il poursuit ses recherches sur ces deux thèmes d'études spécifiques du livre d'artistes et de la couleur dans l'art et participe à des colloques. Il est aussi un écrivain auteur de prose et de poésie, il collabore régulièrement à la revue littéraire et artistique *Triages*.

Également artiste plasticien, il travaille actuellement sur des représentations oniriques et réalistes de paysages avec des pastels gras. Le livre d'artiste « paysages » : un porte-folio de sérigraphie de pastels, avec un texte – préface de Michel Butor a été publié en 2014.

Il travaille à une nouvelle édition de pastels, reproduits en un dépliant off-set, avec un texte préface de l'Universitaire Anne Roche.



MAX ARMENGAUD

Max Armengaud enseigne la photographie à l'ESADMM depuis 1999.

Parallèlement à son activité de photographe indépendant qu'il débute en 1978 dans le milieu théâtral parisien, il développe une démarche personnelle à partir de sa pratique du portrait. Depuis 1986, il poursuit un travail de dévoilement et de confrontation d'institutions célèbres, autant de repères identitaires collectifs habitant notre imaginaire dont il questionne le champ de visibilité. Il a réalisé un portrait de l'Opéra de Paris, de la Cité du Vatican, de la Villa Médicis, du Château de Prague, des Arènes de Madrid, du Palais de l'Élysée, de la Casa de Velázquez, de la Mairie de Marseille, de l'Assemblée nationale en 2010-2011, du Mont Saint-Michel et du Rugby Club Toulonnais en 2012-2013. Considérant le portrait depuis ses origines comme attribut de représentation de l'institution et du pouvoir, il inscrit sa démarche dans le prolongement de cette histoire et en rupture avec elle, élargissant ses codes à la dimension collective. Opérant derrière la scène de la communication institutionnelle, il interroge la notion même de portrait, affirmant une position anti-icônique, à l'opposé du portrait officiel, à la fois dans le traitement formel de la figure et par la fragmentation sérielle. Ses portraits d'institutions ne sont pas des réponses à des commandes mais correspondent à autant de projets personnels. Leurs réalisations ont été rendues possibles en partie grâce à des bourses et résidences d'artiste. Il a été pensionnaire de l'Académie de France à Rome (Villa Médicis) en 1990-1991, puis membre de la section artistique de la Casa de Velázquez à Madrid de 1993 à 1995. Il a bénéficié d'une bourse Léonard de Vinci du Ministère des Affaires Étrangères en 1992 et de l'Aide individuelle à la création du Ministère de la Culture en 1997.

Expositions personnelles et collectives en France et à l'étranger.

Collections publiques et privées.

DOMINIK BARBIER

Dominik Barbier enseigne à l'ESADMM la vidéo et la mise en scène de l'image dans l'espace en options art et design. Il intervient également dans le projet de recherche Espaces sans qualités.

- Vidéaste, il réalise des films de création (primés dans les festivals internationaux) ou des documentaires (*J'étais Hamlet*, un portrait de Heiner Müller premier prix TTW 1994)
- des projections géantes sur l'architecture (série *Man on fire*, Ramallah, Naples, Prague, 2012) (*Andromeda*, Musée Arles antique)
- des installations immersives monumentales (*Sun is the next tv*, Friche Belle de Mai, Marseille 2013). Depuis 2012, il développe un travail de création vidéo et mapping sur la sculpture antique (*La nuit des enfers*, 2012, *La Vénus d'Arles*, 2013, *Le monde de Neptune*, 2014 - Musée Arles antique).
- Metteur en scène, il conçoit des spectacles multimédia avec des équipes internationales (*Hamlet Machine*, Amsterdam, Marseille, Rome, 2003/2004) (*Demetra*, Naples, Gibellina, Morgantina, Prague, 2012) ou réalise la création vidéo et la scénographie d'image pour des collaborations artistiques (avec Hubert Colas, metteur en scène, Judith Bartolani, plasticienne, Jean-Charles Gil et Giovanna Velardi chorégraphes, Kasper Toeplitz et Laurent Perrier musiciens).
- Scénographe, il développe le concept de la « scénographie électronique » au croisement de l'exigence d'un projet artistique, de l'innovation technologique et de la muséographie: (« Mémorial de la Marseillaise » Marseille 2011) et dans le cadre de Marseille (Lieu-Mémoire du Musée Regards de Provence, Marseille 2013) (*Le train lumière*, Erlen Cinéma, La Ciotat 2014), exposition (*Les Aventures extraordinaires des monuments historiques*, Musée d'Histoire de Marseille, 2013-2014) (*U-orcus*, récit légendaire de Corse), Cozzano, Corse, 2015).

Il dirige le studio FEARLESS, centre de création dans les arts électroniques et production de projets artistiques hors normes.

CHRISTOPHE BERDAGUER

Christophe Berdaguer travaille en binôme avec Marie Péjus, leur travail explore les interactions entre cerveau, corps, environnement, espace construit, qu'ils matérialisent par des formes diverses (volumes, projections, constructions hybrides...).

Leur réflexion d'ordre phénoménologique sur l'espace et la psyché, sur une relation biologique au monde, se nourrit de divers domaines (psychanalyse, neurologie, architecture, parapsychologie...) dont les artistes opèrent une relecture à la fois approfondie et distanciée. S'inspirant des contre-utopies des architectes et designers radicaux, Berdaguer & Péjus réalisent des transpositions mentales d'architectures.

Les paysages psychiques créés intègrent des modifications comportementales, dues à des troubles psychologiques, à l'absorption de substances chimiques ou à l'intervention de stimuli sur nos sens. Ainsi, à travers les liens générés entre espace environnant et états de conscience, les artistes réalisent des projets parlant d'un corps, qu'il soit individuel ou socialisé, humain, végétal, animal ou minéral, soumis à divers processus de transformation.

VANESSA BRITO

Vanessa Brito enseigne la philosophie à l'ESADMM depuis 2013. Docteur en philosophie de l'Université de Paris 8, elle a été chercheur post-doctorant à la Jan van Eyck Academie, puis chercheur attaché au Laboratoire d'esthétique de l'Université Nouvelle de Lisbonne, où elle a travaillé sur l'œuvre de Deleuze et de Rancière, les politiques de l'art et de la littérature, et plus particulièrement sur la figure de Bartleby. Ces travaux ont donné lieu à la publication de deux ouvrages sous sa direction : *Devenir-majeur / Devenir-mineur (Becoming-major/ Becoming-minor*, Maastricht, 2011) et *Herman Melville : la volonté, les mots et les actes (H. Melville : a vontade, as palavras e o acção*, Lisbonne, 2013). Ses recherches en cours interrogent le rôle politique de la fabulation au cinéma (Jean Rouch, Pierre Perrault et Miguel Gomes) et confrontent de nouvelles formes d'écriture et de narrativité au cinéma et en histoire.

Cette année, elle organise notamment deux colloques : « La position du chercheur. Rencontres interdisciplinaires : arts, histoire et sciences sociales » (au MuCEM) et « Enseigner la philosophie aujourd'hui : au lycée, en école d'art, à l'université » (au Collège International de Philosophie).

www.vanessabrito.net



PATRICE CARRÉ

La pratique et recherche artistique qui m'anime est ouverte, curieuse, voir malicieuse. « Creuser » un médium unique ne m'intéresse pas. Tout le développement depuis des années s'ancre à la base sur la réalisation d'images faites à partir de petits mondes que je reconstituais pour les photographier. Je suis vite passé d'une dimension miniature pour entreprendre des constructions issues elles-mêmes de maquettes. Cela a produit des formes très variées, avec des matériaux divers souvent issus d'éléments destinés à ce que je pourrais désigner sous le registre des moyens possibles empruntés à « l'habillement » du monde domestique.

Je suis aussi amateur de musiques hors norme. Il m'arrive pour des projets de faire des musiques seul, ou en collaboration avec d'autres. J'utilise le son comme une « matière plastique transparente ». Ces musiques peuvent prolonger des sculptures ou être un des éléments dans des installations. Je conçois aussi des dispositifs de diffusion acoustique de type mobilier.

J'ai réalisé ces dernières années plusieurs commandes publiques importantes souvent pour des espaces intérieurs. Je regarde avec amusement, délectation, et fatigue des yeux, pour leur gravité, les grandes figures de l'art du XX^e siècle, et n'hésite pas à jouer avec. Mon travail pour le résumer consiste à faire des allers-retours entre le savant et le populaire sur des situations, des objets, des sites, des œuvres, des images, des écrits, parfois des anecdotes à l'intérieur desquels je puise allègrement pour en déplacer les signes et les fonctions. Avec précision. Selon les besoins je réalise ou fait réaliser. Le territoire physique qui fait source pour moi est plutôt relié au monde urbain : le construit, le fabriqué, les objets manufacturés.

En terme de mise en œuvre, le meilleur moment c'est lorsque le projet commence. Qu'il soit pour des productions à l'atelier, ou pour répondre à des projets.

www.documentsdartistes.org/carre
www.artconnexion.org
www.estatic.it

PIERRE-LAURENT CASSIÈRE

Pierre-Laurent Cassière enseigne les pratiques sonores à l'ESADMM. À travers l'étude de phénomènes liés au mouvement et à la vibration, son travail oscille entre différentes catégories plastiques, de la sculpture cinétique au cinéma élargi, en passant par la performance, la vidéo ou l'installation sonore. Mettant souvent en œuvre des éléments fragiles ou immatériels (poussière, brume, air, reflets, ombres, champs magnétiques etc.), il conçoit des paradoxes perceptifs se réalisant dans l'espace physique. Ses dispositifs mêlent techniques historiques et technologies contemporaines dans une approche minimale largement influencée par l'archéologie des médias.

Diplômé de la Villa Arson, ENSA de Nice, en 2005 avec un travail d'installation sonore, il est invité dans le département Théorie des Médias de la KHM de Cologne, en Allemagne, l'année suivante. Il obtient en parallèle un DEA interuniversitaire en Art actuel en Belgique entre les universités de Liège et Bruxelles. Son travail de recherche porte alors sur l'usage des effets acoustiques dans l'art sonore.

Depuis 2006, ses œuvres ont été présentées dans des institutions telles que le LACE, Los Angeles (US), le SMAK, Gand (BE), le Palais de Tokyo et le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, le TENT, Rotterdam (NL), le Palais Thurn & Taxis, Bregenz (AUT), le Paco das Artes, São Paulo (BR), le Kunstverein de Stuttgart (DE), ou encore l'OCT Art & Design Gallery, Shanghai et Shenzhen (CN).

<http://www.pierrelaurencassiere.com>
<http://www.documentsdartistes.org/artistes/cassiere>



CHOUROUK HRIECH

Chourouk Hriech pratique le dessin, exclusivement en noir et blanc, comme une promenade dans l'espace et le temps. Ses œuvres, sur le papier, sur les murs, sur les objets qui nous entourent, appellent à la contemplation d'architectures anciennes et récentes, réelles et imaginaires, de personnages, d'animaux, de végétaux et de chimères.

Ses dessins articulent et entrecroquent des motifs urbains, du quotidien, en suivant sereinement la course folle du monde, comme un désir de résistance et d'utopie. Elle collabore parfois avec des musiciens à l'occasion de performances telles « ... le départ » et poursuit sa réflexion autour du dessin à travers la danse, la photographie, la vidéo et l'installation.

Née en 1977, artiste, diplômée de l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts de Lyon en 2002.

Participe à de nombreuses expositions parmi lesquelles : Printemps de Septembre 2009, Toulouse. En 2010 : 8^e Biennale de Shanghai « Rehearsal ». En 2011 « Soul to Soul » CRAC à Sète. Nous avons également pu rencontrer son travail : à la 3^e Biennale de Marrakech / au Musée Circullo Bellas Artes à Madrid (Espagne) / à la Kunstnernes Hus, à Oslo (Norvège) / à la Kunsthalle à Mulhouse (France) / au Musée d'art contemporain de Marseille / au Mamco à Genève (Suisse) / au Musée ES Baluers de Palma de Mallorca / Musée Cantini à Marseille / au MAC / VAL à Vitry sur Seine / au Centre d'Art de Clamart / au Centre d'Art de Vénissieux / à la 6^e biennale de Marrakech (Maroc) / à la Triennale de Douala (Cameroun).

Elle réalise 48 dessins dans le cadre de la commande publique du tramway T3 Ville de Paris (2009/2013). Puis, en 2014 : commande publique pour PFMST de la ville de Rezé (Région Pays de la Loire). Puis elle édite « Roses et camélias » aux Editions P, un livre de textes et de dessins autour des villes de Marseille, Casablanca et Paris. Elle invite 12 auteures à écrire. Chargée de la Rubrique Ligne de Fuite depuis 2012, sur la question du dessin dans la revue Diptyk, l'art du Maroc, à Casablanca.

Présente dans de nombreuses collections publiques et privées.

Représentée à Paris par la Galerie Anne Sarah Benichou.

<http://chourouk-hriech.com/>
<http://annesarahbenichou.com/fr/artistes/liste/0/liste-des-artistes>
<http://www.wztelier?1.ma/fr/chourouk-hriech/>
<http://creative.arte.tv/fr/episode/chourouk-hriech-zoom-sur-lequilibre-interieur>
http://www.macval.fr/francais/collection/article/nouvelles-acquisitions#h3_tdm

PHILIPPE DELAHAUTEMAISSON

Architecte.

Enseignements : Projet design

Histoire de l'architecture, du design et du rock & roll

www.philippedelahautemaison.com

SYLVAIN DELENEUVILLE

Enseignements : vidéo, installations.

Sylvain Deleneuve se penche sur les images et les sons, tente des rapprochements, des juxtapositions et des mises en scènes, pour organiser un chaos, en tirer poésie et musique, et insuffler de l'erreur humaine, du fondamentalement imprévu, dans des technologies de la précision. Une pratique musicale, ainsi qu'un intérêt pour les questions du hasard, du libre-arbitre, et de la possibilité constante de fausses notes, d'erreurs, l'entraînent dans le développement d'un processus qui permet de contrôler une multidiffusion vidéo en temps réel, éphémère et improvisée, avec le souci de « jouer » des images à la manière d'un instrumentiste.

De ces questionnements naissent des travaux de vidéos, installations et performances.

www.c-c-c-p.net

ANNA DEZEUZE

Après un doctorat en Histoire de l'Art (Courtauld Institute of Art à Londres), et plusieurs bourses de recherche postdoctorales (à l'Université de Manchester et au Smithsonian American Art Museum), Anna Dezeuze est venue enseigner à l'ESADMM en 2012.

Elle a dirigé un ouvrage sur la participation du spectateur des années 1960 à nos jours (*The « Do-it-yourself Artwork » : Participation from Fluxus to New Media*, Manchester University Press, 2010), et codirigé, avec Julia Kelly, un livre sur les relations entre objet trouvé, hasard et photographie (*Found Sculpture and Photography from Surrealism to Contemporary Art*, Ashgate, 2013). Ses autres publications portent sur l'art des années 1960-1970, dont Fluxus, l'assemblage, l'art cinétique, et les pratiques d'artistes tels que Lygia Clark, Hélio Oiticica, Bruce Nauman, ou Richard Wentworth. Elle s'intéresse aussi à la "dématérialisation" de l'œuvre d'art depuis les années 1960 et les présences du surréalisme dans l'art des années 1950 à nos jours. La plupart de ses comptes rendus d'expositions, articles sur l'art contemporain, et interviews d'artistes, ont été publiés dans la revue britannique *Art Monthly*, ainsi que *Tate Etc.* et les revues en ligne *Papers of Surrealism* et *Mute*.

Son étude du Deleuze Monument de Thomas Hirschhorn est parue en 2014 aux éditions Afterall. Son projet de recherche en cours s'intitule *Presque Rien : Quelques pratiques précaires dans l'art depuis les années 1960*.

<https://esbam.academia.edu/annadezeuze>



FRÉDÉRIC DU CHAYLA

Designer, scénographe et professeur à l'ESADMM. Son agence, le Studio Totem (www.studiototem.net) est un atelier de design et de scénographie à l'interface de plusieurs disciplines (architecture, paysage, aménagement, mobilier). Considérant que l'objet du design est de produire et d'organiser les signes, les formes, les espaces, représentatifs du projet de société ou de la société, entreprise ou famille, dans lequel il s'inscrit, son travail s'applique aussi bien à la conception d'espaces domestiques, maisons ou appartements, qu'à l'aménagement d'espaces publics, bâtiments ou extérieurs, ou encore à la conception d'objets. Il s'agit toujours de servir des usages, de créer des lieux, des objets appropriables qui produisent de la convivialité, du bien vivre, du mieux vivre, de signifier, de rendre lisible notre appartenance à un projet humain, moderne, vivant, optimiste. Son expérience professionnelle et ses collaborations avec de grands noms de l'architecture ou du paysage lui ont permis une approche singulière de la scénographie, du design et de l'objet.

On peut citer, parmi les principales références du Studio Totem : le Musée d'Art Moderne de Saint-Étienne, le Stadium de Vitrolles, la salle de concert philharmonique Nikolaïsaal de Potsdam, la scène de musiques actuelles le Molocco à Audincourt, le réaménagement du grand site du pont du diable au débouché des gorges de l'Hérault, l'aménagement du site archéologique d'Alba la Romaine.

Il travaille actuellement aux aménagements du musée mémorial de Rivesaltes, à la scénographie et au design d'une salle de spectacle et d'une médiathèque à Mirebeau sur Bèze, à l'aménagement et à la scénographie du show-room parisien de l'entreprise Serge Ferrari ainsi qu'à de nombreux projets pour des particuliers.

Le studio Totem conçoit et produit de nombreux meubles pour des projets spécifiques et développe des collaborations avec des industriels du secteur. Il collabore actuellement avec Fermob pour une série de tables et de bancs. Les meubles et objets du Studio Totem sont présents dans de nombreuses collections publiques et privées : telles que le FNAC, le musée des arts décoratifs de Paris, la fondation Cortis, le musée d'art moderne de Saint-Étienne, le musée de Grenoble, les FRAC Rhône-Alpes, Aquitaine, Lanquedoc-Roussillon...

JÉRÔME DUVAL

Jérôme Duval est artiste multimédia et vidéaste. Il est très investi dans le développement de nouvelles formes d'écritures issues de l'utilisation de l'informatique. L'emploi du numérique est fondamental dans son travail et s'illustre dans de nombreux travaux présentés dans divers festivals internationaux : *Vidéoformes*, *Némo*, *Numer*, *FCMMO*. Il enseigne le multimédia à l'ESADMM et développe un atelier où sont explorées les problématiques liées à l'emploi exclusif de l'informatique dans la création artistique.

<http://jeromeduval.fr>

FRÉDÉRIQUE ENTRIALGO

Frédérique Entrialgo enseigne à l'école d'art et de design de Marseille depuis 1999 où elle a pris en charge dès son arrivée les enseignements concernant l'internet, les arts numériques et en réseau. Ses recherches menées parallèlement à cet enseignement dans le domaine des sciences de l'information et de la communication (DEA en 2003, Doctorat en 2012) l'ont amené à développer, sous forme de cours magistraux et de suivis de projets en studios, un enseignement de la « culture numérique » dans une perspective fortement transdisciplinaire. Ses enseignements et ses recherches personnelles interrogent depuis quelques années la notion d'espace urbain, les pratiques artistiques qui s'y déploient, les nouveaux usages qui s'y inventent, notamment sous l'influence des technologies numériques. Elle se situe en cela au sein d'un vaste mouvement transdisciplinaire, qui se déploie à l'échelle internationale, sur la « condition urbaine » du XXI^e siècle.

Elle est membre depuis 2005 de l'équipe de recherche Project(s) et dirige en collaboration avec Ronan Kerdreux un programme de recherche au sein de l'ESADMM (<http://www.espaceessansqualités>) qui interroge les espaces urbains dans la dimension des possibles qui se forme au creux des espaces hybrides constitués de l'imbrication des flux numériques dans les espaces bâtis.

Parallèlement à une activité de consultante dans le domaine de l'innovation urbaine ou muséographique, elle contribue, en tant que chercheur ou théoricienne des arts numériques, à des ouvrages ou des revues scientifiques ou artistiques et intervient dans des conférences ou événements (*DANTE, Droit d'auteur et nouvelles technologies*, 2005 ; *Introduction au 11^e Carrefour des Possibles, "Villes créatives"*, Marseille, 2010 ; *Le corps, le lieu, le réseau: Locative Media Arts*, École d'art d'Aix en Provence, 2010, *De l'art à l'ordinateur* aux "Locative Media", *Seconde Nature*, Aix-en-Provence, 2011).

www.articule.net

GÉRARD FABRE

Enseigne la sculpture à l'ESADMM depuis 2002.

La couleur; la totalité du tableau ou la fragmentation de l'environnement.

« La couleur embrasse toutes les problématiques autour desquelles tourne l'œuvre de Gérard Fabre. Bien que le mode d'installation, "d'empilation" et de superposition date du début des années 1980, il n'a commencé à peindre les volumes qu'au milieu de la décennie et la couleur s'empare des surfaces où ceux-ci s'étaient, dix ans après.

Les tons singulièrement stridents qui recouvrent le mur ont pour effet d'altérer toutes les proportions de la chambre dont il fait partie. D'une certaine manière, comme on l'avait remarqué pour le design, Fabre s'inscrit dans un rapport de contradiction avec l'architecture qui se trouve modifiée, comme désavouée. L'artiste nous dit qu'au départ, il n'était intéressé qu'à la considération d'un tableau monochrome de très grandes dimensions, en l'occurrence, occupant tout le mur où des volumes monochromes à leur tour viendront former différentes configurations. Les objets ainsi répartis projettent les ombres de plusieurs de leurs facettes, dont l'intersection active les contrastes de couleurs et varie selon l'incidence de la lumière.

En somme, l'interaction de tous ces éléments se propose comme un tableau évolutif. Cette proposition alléchante remet à l'œuvre l'expérience de nombreux artistes américains qui, surdimensionnant le tableau, ont visé la participation du spectateur qui avance, recule, bouge enfin, pour apprécier l'œuvre. Tout le travail de Fabre appelle à l'activité du spectateur. »

Liliana Albertazzi

(Notes en désordre, éd. CRAC Montbéliard, 2005)

Expositions récentes :

2015

Mur- Murs, Centre d'Art Le Lait, Albi.

Changement de caps, Fondation Carzou, Manosque.

2014-2015

Les 25 ans de la Galerie du Tableau, Galerie St Laurent, Marseille

2014

Oh, c'est épatant !, Fondation Écureuil pour l'Art contemporain, Toulouse

2013

GPU numéro 7, Librairie Liber, Marseille

[www.http://documentsdartistes.org/fabre](http://documentsdartistes.org/fabre)

SYLVIE FAJFROWSKA

« Sylvie Fajfrowska s'est consacrée, dans un premier temps, à des tableaux dont les motifs font référence à un vocabulaire décoratif par lequel elle exprime une approche critique du formalisme à dimension ironique... Elle a élargi progressivement son répertoire iconographique à des accessoires vestimentaires féminins et au mobilier standardisé, ces motifs acquérant une dimension signalétique par leur isolement sur un fond nu. C'est un monde habité par le désenchantement face à la vacuité des choses et la réification des signes et des objets associés à la consommation et au bricolage domestique qu'elle suggère dans ses jeux combinatoires, entre forme et figure. Le visage, le corps et la figure humaine, apparus plus récemment, manifestent une sorte de retour à une scène de genre en quête du réalisme magique, dont elle est l'héritière et dont elle assure le recyclage. Son évocation de la glaciation post-moderne et de la fétichisation peut être ainsi considérée, entre mélancolie et action, comme une méditation sur la condition humaine. »

Françoise Ducros

Diplômée de l'ENSBA en 1984, Sylvie Fajfrowska est présentée régulièrement en France et à l'étranger.

En 2006, elle participe à *La Force de l'art* au Grand Palais; en 2009, à l'exposition *Un siècle de réalisme dans la peinture en France* au MASP à Sao Paulo et au MARGS à Porto Allegre; en 2011, à *Décor et installations* à la Galerie des Gobelins; et en 2013, au 19, CRAC de Montbéliard.

**FRÉDÉRIC FRÉDOUT**

Partant d'une double formation fondamentale en design et en architecture, Frédéric Frédout s'initie à la pratique du design d'espace en collaborant à des projets architecturaux en Bourgogne. Il crée ensuite une agence de concepteur en 1996 puis explore l'éco et l'auto construction, de façon globale et vivante au sein de l'atelier 1011.

Il s'intéresse à la genèse de formes et pratique plus particulièrement les formes courbes, blobs et gonflables avec ou sans les outils numériques, de la maquette à l'échelle 1. Son travail est également fortement ancré sur le territoire, la contextualisation urbaine, rurale ou paysagère. La dimension humaine, sociale y est prépondérante. Ses projets actuels le conduisent à explorer le design de service comme expression conceptuelle de la relation au public. Son expérience est au service de l'ESADMM lorsqu'il s'agit d'utiliser les divers outils numériques multi-média et multi-médium pour concevoir et communiquer des formes. Ses cours et ateliers se complètent d'une approche méthodologique plus globale parcourant les spécificités liées à l'urbanité de notre monde.

Dans le studio D.E.S.I.N.G. (Design d'espace Social, innovant, nomade global), il aborde les questions de territoire et de contextualisation pas seulement sur l'aspect morphologique, géographique ou historique mais sur la forme sociale, humaine, sensible, durable et partagée. Il a été coordinateur de l'option design d'espace de 2000 à 2011.

Il est à l'origine à l'ESADMM de projets transversaux récents, multi-site, inter-écoles ou européens: Salernes laboratoire du Design de 2014 à 2016
Projet participatif *Change ta classe* inscrit dans le parcours DREAM CITY en 2013.

Workshop *Moi et les autres* à l'Académie des Beaux-Arts de Venise en 2013.

Cabanons, cabanes, abris, refuges autour de la Méditerranée.

Projet inter-écoles dans le cadre de MP2013
DES/TER, Design et Territoires, le cas des matériaux pierreux: l'exemple du travertin de Toscane
Projet européen Interreg 3C de 2006 à 2008

Workshop *Gonflable* à Luminy en 2006

Workshop *Boomerang* avec Gilles Ebersolt en 2004

Workshop *Paraboloïde hyperbolique* en 2001

Workshop *Vacances sur la canopée* en 2000

ALEXANDRA GADONI

Diplômée d'un Master mention Sciences du langage, spécialité didactique des langues, obtenu à l'Université d'Aix-Marseille, elle est actuellement professeure de Français Langue Etrangère (FLE) à l'École supérieure d'art et de design de Marseille-Méditerranée depuis septembre 2014, ainsi qu'à l'Institut Américain Universitaire (IAU) à Aix-en-Provence depuis juin 2015.

Elle est également l'auteure de trois articles de recherche sur la conscientisation de la gestuelle pédagogique par des étudiants en formation initiale via le procédé d'autoconfrontation :

- Gadoni, A. & Tellier, M. (2015). Observer son corps d'enseignant: une expérience d'autoconfrontation. In R. Bergeron, B. Harvey, C. Dumais et R. Nolin (Eds.), *Apprentissage et enseignement du français oral en langue première et en langue seconde*. Montréal: Éditions Peisaj, collection COGITO.
- Gadoni, A. & Tellier, M. (2014). La conscientisation de la gestuelle pédagogique par des étudiants en formation initiale via le procédé de l'autoconfrontation. In M. Tellier & L. Cadet (Eds.) *Le corps et la voix de l'enseignant: théorie et pratique* (pp.207-217). Paris: Éditions Maison des Langues.
- Tellier, M. & Gadoni, A. (2014). *Mon corps d'enseignant*. Les Cahiers Pédagogiques, 511. En ligne: <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Mon-corps-d-enseignant>

Et de quelques communications orales, lors de séminaires au Laboratoire Parole et Langage (LPL) à Aix-en-Provence:

- Mars 2014: Gadoni, A. Contre-codage à 8 mains sur l'analyse du discours. Communication orale à la journée d'étude « Contre-codage ou l'art de l'annotation à plusieurs mains », organisée par Marion Tellier, LPL.
- Mai 2013: Gadoni, A. & Tellier, M. La conscientisation du geste pédagogique dans la formation initiale des enseignants FLES. Participation au 81^{ème} Congrès de L'ACFAS à Québec, intitulé « Savoirs sans frontières ». (Article paru en 2015, voir plus haut).

Domaines de recherche: Multimodalité de la parole, gestes et gestuelle pédagogiques, agir professoral, conscientisation, réflexivité, autoconfrontation, transcription et annotation de la parole.

JEAN-LOUIS GARNELL

Artiste photographe.

Jean-Louis Garnell est lauréat du prix de la critique Kodak en 1984, et il rejoint la Mission photographique de la DATAR en 1985.

Premières expositions personnelles.

Diverses séries d'images, *Désordres*, *Portraits*, *Nuits*.

Participe aux expositions *Une autre objectivité*,

Photokurst et *Passages de l'image*. Mission

Transmanche en 1989. Séjour à l'Académie Solitude

à Stuttgart en 1990-1991, invité à Valencia, premières

pièces associant plusieurs images.

Œuvre pour le métro de Toulouse en 1993.

Exposition au Fotomuseum de Winterthur en 1995.

Commandes de Fos sur Mer, de Porto Marghera près

de Venise, de Sceaux, Mutations à Bordeaux.

Nommé enseignant à l'école d'art de Tours en 2000.

Exposition au Kunstverein de Stuttgart en 2001.

En 2004, *par le noir*, cycle de 15 images, édité par le

Centre de photographie de Lectoure.

Enseigne depuis 2005 à l'École supérieure d'art et de

design Marseille-Méditerranée.

Participe à l'exposition *Objets dans l'objectif* à la BNF et

La Force de l'Art au Grand Palais.

Commencé en hiver 2006, *Morimondo* 2007:

commande du Musée de Photographie

contemporaine de Milan.

Le bout de la table 1998-2010.

Images 2010, *Notes* 2011, nouvelles pièces incluant des

objets en 2012.

Divers projets d'éditions en cours.

www.jeanlouisgarnell.net



LISE GUÉHENNEUX

Historienne de l'art, doctorante à l'université d'Aix-en-Provence (Laboratoire d'Études en Sciences des Arts-LESA), (Paris IV Panthéon Sorbonne, Paris I, Lille 3, doctorante, laboratoire de Thierry de Duve), Critique d'art, membre de l'Association Internationale des Critiques d'Art.
Commissaire d'expositions, entre autres: *Territoires autonomes* à partir d'œuvres du FNAC (Paris); *Nos troubles* et *Constructeurs éclectiques*, expositions en deux mouvements, Centre d'art de Sète et Archipelique, Musée d'Art Contemporain, Marseille.

A notamment écrit de nombreux textes sur la pratique de Claude Lévêque, Didier Marcel, Patrick Corillon, Philippe Durand, Adel Abdessemed, Martine Aballéa, Niek van de Steeg, Philippe Mayaux, Philippe Ramette, Florence Paradis, Nicolas Moulin, Bertrand Lamarche, Brice Dellsperger, Natacha Lesueur, Valérie Jouve, Jean-Pierre Pincemin, Dominique Figarella, Noël Dolla, Grégoire Motte...

A participé à la création de *Bloc-Notes*, a écrit dans la presse nationale et des revues spécialisées choisies: *Bloc-Notes*, *Crash Magazine*, *Particules*, *Hypertextes*... ainsi que dans des revues en ligne: *La Belle revue*, *Slosh*.

A participé à l'émission *Trans/formes* à France Culture. Membre de commissions, notamment, pour la préfiguration de lieux d'art contemporain (Le Plateau, les Laboratoires d'Aubervilliers), d'aides à la création au Ministère de la Culture et de la Communication (6 ans au niveau national), D.R.A.C. Ile-de-France, D.R.A.C. P.A.C.A., membre de comités techniques, FRAC Basse-Normandie, jury, prix, comité de 1^{re} région P.A.C.A., Conférences, Journées d'études (MAC/VAL, CRACLR, Ecole nationale supérieure d'art, Villa Arson).

CHARLIE JEFFERY

« Charlie Jeffery dramatise l'apparition et la disparition simultanée de l'objet. Au cours de sa carrière, il s'est attaqué, singulièrement, au photocopieur et au réfrigérateur, comme si les deux engins se complétaient: l'un conserve, l'autre reproduit. Une dialectique qui n'est pas sans rappeler le régime de l'objet d'art à l'époque contemporaine: d'un côté l'artefact artistique doit être conservé parce qu'il est unique, de l'autre il est dématérialisé par la reproductibilité technique de masse. Deux facettes d'un même système auquel Jeffery s'attaque avec férocité. Pourtant, même si elle s'en inspire, sa démarche s'éloigne des postures « anti-art » historiques. Ni volonté de réunir l'écart entre l'art et la vie, ni tentative de détruire la dimension objectale pour que l'œuvre échappe à sa destinée marchande. Des stratégies vouées depuis longtemps à l'échec, évidemment, puisque la dématérialisation elle-même favorise la valeur d'échange.

Si Jeffery dilue souvent l'unicité de ses pièces en les recyclant, en les assemblant et en les multipliant, ce n'est pas contre l'objet. La sérialité post-minimale de sa démarche relève davantage d'une caricature des méthodes entrepreneuriales basée sur le retraitement à valeur ajoutée des formes pauvres et des matériaux de récup', sur le modèle des cycles de production, de diffusion et d'obsolescence de notre société. »
Extrait de *Détruitus*, Charlie Jeffery par Gallien Déjean
02 Magazine N°59, 2011

RONAN KERDREUX

Professeur de design et coordinateur pédagogique de la phase projet de l'option design de l'ESADMM.

Intervient dans le Studio Lentigo (avec Dominik Barbier, Frédérique Entrialgo, Grégoire Lauvin) orienté sur les rapports entre espace urbain, design et technologies numériques de localisation, de réalité augmentée, de visualisation, d'interactivité...
www.studiolentigo.net

Design et scénographie: Fondateur de l'agence Erkadesign. www.erkadesign.net
Terrains de prédilection: la scénographie d'expositions, les questionnements concernant les liens et rapports entre espaces privés, intimes et espaces publics et collectifs. Le travail produit privilégie à la notion de rupture, celles de rencontres, de continuités et d'hybridations.

Travaux d'expérimentation:

<http://ronan.kerdreux.free.fr>

Thèmes de recherche: Design, identité sociale des créateurs, co-construction des savoir, méthodologies du projet, travail collaboratif, systèmes d'information, technologies avancées, pratiques de projet et croisements disciplinaires. Implications dans le programme scientifique Project[s].

Co-dirige avec Frédérique Entrialgo le programme de Recherche espaces sans qualités au sein de l'ESADMM
www.espacesansqualites.org

Professeur invité à l'université de Savoie (Licence et master Sciences de l'Information & et de la Communication) depuis 2003.

Conférences, workshops et séminaires
(*La ville numérique*, Nice 2013, *Muséographie interactive*, Arles 2011; journées d'étude jeux vidéo, création transmedia, nouvelles formes de médiations culturelles, Musée départemental Arles Antique et IUT de Provence; Séminaire pédagogie et design, Université de Tomar, Portugal 2009...).

Contribution à des ouvrages collectifs
(*Espaces urbains augmentés, D'une ville collective et partagée à une ville individuelle et toujours renouvelée*, Frédérique Entrialgo, Ronan Kerdreux, in *So-Multiples* n°6, 2014. *Pour un design du questionnement*, dans *Investigao em Arte e Design, Fendas no Método e na Criação*, vol II, université de Lisbonne, 2011; *Introduction et flotter: une plage, le large* dans recueil des séminaires Project[s] en 2006...).

PIOTR KLEMENSIEWICZ

La peinture n'est plus seulement une question de matière. Et elle ne s'isole en rien du monde. Sa diversité se confronte sans obstacle aux autres médiums. Loin de résister elle absorbe et restitue la réalité par des formes multiples et toujours plus complexes. Son rapport à la polychromie, sorte de passeport supplémentaire, est délibérément politique et esthétique. Le geste de peindre qui recouvre et fait apparaître simultanément est inépuisable.
P.S.K.

Piotr Klemensiewicz est né à Marseille de parents polonais. Études et diplôme en 1979, École des Beaux-arts de Marseille, actuelle ESADMM. Depuis 1985, il expose régulièrement en France, Galerie Alain Gutharc, Galerie Montenay, Galerie Baudoin Lebon (Paris) et Galerie Sandrine Mons (Nice). À Tétranger, à New-York, Montréal, Séoul, Bruxelles, Istanbul... Ainsi que de nombreuses expositions personnelles ou collectives dans des institutions (Musées, Centre d'Art, FRAC).

www.documentsdartistes.org/klemensiewicz
<http://www.pebeo.com/beaux-arts/artistes>
<http://vimeo.com/49841946>

Monographies récentes:
Encadrements (éd. Actes Sud, 2005) et
Nuance (éd. Archibooks, 2007).



FRÉDÉRIQUE LOUTZ

Née en 1974 à Sarreguemines.
Vit et travaille en France.

Son travail est présent dans de nombreuses collections publiques et privées en France et à l'étranger, il est représenté depuis 2004 par la Galerie Claudine Papillon.

Des éditions ont été réalisées avec Tabor Presse à Berlin et Michael Woolworth Publications à Paris, des livres ont été publiés aux Editions du Chemin de Fer (texte de Louis-René Des Forêts, textes d'Ernesto Castillo), chez Yellow Now (textes de Dominique Paini).

Pensionnaire de la Villa Médicis en 2006/07.
Résidente au CIAV de Meisenthal et au Château de Chambord en 2013. Professeur de dessin à l'ESADMM.

EXPOSITIONS DE GROUPE (sélection):

De mémoires, carte blanche à Philippe Dagen, Le Fresnoy, Tourcoing, 2003.
Il était une fois Walt Disney, Aux sources de l'art des studios Disney, Galeries nationales du Grand Palais, 2006; Musée des beaux-arts, Montréal, 2007.
La force de l'art 02, Triennale, Grand Palais, Paris, 2009.
elles@centre pompidou, Paris, 2010.
Tous cannibales, La maison rouge, Paris et ME Collectors Room, Berlin, 2011.
De leur temps (4), centre d'art Le hangar à bananes, Nantes, 2013.
Le Mur, œuvres de la collection Antoine de Galbert, Paris 2014.

www.frederique-loutz.com

SAVERIO LUCARIELLO

« Chatouilleux, il sait aussi chatouiller, peut-être jusqu'à l'exacerbation, les endroits où ça démange artistiquement et intellectuellement (...) ».
Jean-Pierre Cometti, 2008

Saverio Lucariello est né à Naples, où dès son très jeune âge, pendant des études en histoire de l'art et de l'architecture, il s'est fait prendre par la fascination des ombres de la peinture de Le Caravage, de la grandiloquence classique et délicate de le grécité et de la romanité, de la comédie existentialiste d'une culture, qui se balance entre le comique et le tragique et qui tente toujours d'interroger le sens et l'hypothèse autarcique et anarchique de l'art. Ces fascinations paradoxalement l'amenaient à se résoudre rapidement pour une recherche insatiable d'un monde autre, que l'art devrait traiter, pour se constituer et s'engendrer. Quel serait ce monde ? Comment se formerait-il, et avec quelle sorte d'abécédaire autre, non-référentiel, peut-il se donner à voir, à se faire entendre ? Un monde très précis: un monde qui ne se constitue pas de tout de documentation, ni de représentation, ni inspiré par quelque engagement idéologique qu'il soit. Il avait donc vite opté pour un expressionnisme basilaire, à tendance proliférant et baroque. Prétendument et volontairement dépouillé de toute référentialité, il se crée dans la construction continue d'un projet qui évite constamment toute logotisation et lobotomisation stylistique.

Ses œuvres ont été montrées en galeries en France et à l'étranger, à la Biennale de Venise (1995, 1999), la Biennale de Tallin (Estonie, 2001), la Biennale du Monténégro (2004), la Biennale de Lyon (2007), au musée d'art moderne de Philadelphie, au MAD museum à New York, au Musée des Arts Décoratifs de Paris, au Jeu de Paume à Paris, au Palais de Tokyo à Paris, à la Villa Arson à Nice. Sa bibliographie comporte notamment des analyses critiques de Jean-Pierre Cometti, Christophe Kihm, Jean-Yves Jouannais, Andrea Bellini, Olivier Kaepelin, Bernard Lamarche-Vadel...

HOLLY MANYAK

« (...) Héritière des Huns, Attila, le Danube, l'immigration, la Floride, Marseille et enfin Carrara dont un des mythes fondateurs est celui de la sirène qui remonte le fleuve jusqu'à la grotte du devin Aronte. C'est ainsi que j'ose décrire le parcours existentiel de ma collègue Holly Manyak.

(...) L'univers plastique de Holly est un monde marin qui est fait de pierres ou de tôles pliées, forgées et soudées. Elle sait modeler ses soudures et marteler l'acier au point de lui donner une vie organique toute différente de la "peau" que d'autres sculpteurs recherchent dans le bronze et la fusion en général.

Les installations de Holly racontent des histoires parfois complexes partant des caractéristiques élémentaires des matériaux utilisés. La dernière en 2010 à Carrara consistait en une immense plaque de différentes huiles de vidange saturées de particules oxydées formant un miroir noir dans une vasque d'acier où se reflète une forêt de roseaux plantés dans une toile bleue accrochée au plafond. Le titre *Giù è Su* (Dessous est Dessus) démontrait à quel point l'installation pouvait se passer d'autres commentaires».

D. Stroobant

- Diplôme des Beaux-Arts, option sculpture.
- Diplôme d'enseignement artistique. University of South Florida - Tampa, Florida U.S.A.
- Cofondateur de Stylithos S.A.S, Carrara, Italie.
- Cofondateur de l'Association du Désert, Marseille.
- *Culture Relaxative*, l'Atelier 340 Muzeum, Bruxelles.
- *Differenze di Stile: People*, Studiocentoquindici, événement parallèle de la Biennale Internazionale di Scultura Carrara, Italie. Installation en techniques mixtes.
- *Erotica-mente*, SGF Scultura, Torano/Carrara, Italie. Installation en techniques mixtes.

JULIEN MAIRE

Julien Maire est un artiste nouveaux médias, diplômé de l'Académie des Beaux-arts de Metz.

Il travaille depuis le milieu des années 90 au croisement de plusieurs disciplines comme la performance, l'installation média et le cinéma, produisant des œuvres-performances live, hybrides tant dans les genres que dans les médias, chercheur passionné de la matérialité de l'image en mouvement.

Ses installations et performances ont été présentées internationalement et à de nombreuses occasions dans des lieux prestigieux tels que Ars Electronica, Digital Art Festival, European Media Art Festival, Film Festival Rotterdam, Sonar, Transmediale, ZKM, ICC Tokyo ou encore Empac New-York...

Julien Maire a été le lauréat du NTAA award (Biennale Update_2) en 2008 et nommé pour le World Technology Award de New York en 2009.

Julien Maire vit à Bruxelles. Il est artiste associé à Imal, Centre d'art et de culture digitale.



CÉCILE MARIE-CASTANET

Docteur en philosophie (Université Paris-Panthéon-Sorbonne), et qualifiée sur la liste de Maître de Conférence en Esthétique, 18^e section, Cécile Marie-Castanet est critique d'art, membre de l'AIICA, et commissaire d'exposition. Elle enseigne la philosophie et l'esthétique à l'ESADMM depuis 2006.

Ses publications s'intéressent à ce que Bernard Lamarche-Vadel nommait la « bande-son de l'art contemporain », à savoir la critique d'art. Ses recherches autour de la typologie des discours, la question du dispositif et de sa mise en scène sont notamment amorcées à partir de l'œuvre du peintre Martin Barré et de celle de l'écrivain et critique d'art Bernard Lamarche-Vadel. Elle a conduit la direction artistique du Centre d'art Le Triage à Nanterre (2002 à 2006), et a enseigné à l'École Supérieure d'Art de Metz (1999-2006) et à l'Université de Lorraine dans le Master « Arts de l'exposition et Scénographies » (2006-2014). Elle a par ailleurs initié la collection « Portraits d'auteurs », consacrée aux écrivains et aux photographes aux éditions Marval, et a notamment travaillé avec les pays nordiques. Elle a également été présidente de la CNEEA, Coordination Nationale des Enseignants et des Écoles d'art (2005-2014), et participe à l'ensemble des groupes de réflexion sur la réforme de l'enseignement supérieur artistique culture.

Plus d'info sur :
www.contemporain.net

AGNÈS MARTEL

Agnès Martel est diplômée de l'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne. Designer de formation. Elle est aujourd'hui architecte d'intérieur et en a gardé une approche singulière. Agnès traite l'espace comme un objet. Elle met en espace. Elle signifie les circulations en ayant sa réflexion sur les modes de vie.

Depuis 2004 elle collabore régulièrement avec artisans et industriels pour la réalisation de mobiliers, d'objets et de luminaires avec une collection auto-éditée ainsi que des créations spécifiques qui découlent des projets d'aménagements réalisés.

« Agnès Martel aime détourner les objets et les formes du quotidien pour composer des œuvres hybrides. Leurs lignes simples et élégantes, à la folie maîtrisée, leur palette raffinée en font des objets ludiques, beaux et contemporains, qui invitent au rêve ».
Camille de Singly, février 2010

BRICE MATTHIEUSSEN

Enseigne l'histoire de l'art contemporain et l'esthétique à l'ESADMM depuis 1990. Vit et travaille à Paris et Marseille.

Publications récentes :

Vengeance du traducteur (P.O.L., 2009)
Good Vibrations (P.O.L., 2014)
Luxuosa (P.O.L., 2015)

Collabore régulièrement depuis 1971 à de nombreuses publications périodiques : Art Press, Le Magazine Littéraire, La Quinzaine Littéraire, la Revue d'Esthétique, Rolling Stone, Globe, Le Chroniqueur... A dirigé 3 numéros de la revue *Autrement*. A écrit des textes critiques sur des artistes dans divers catalogues : Brion Gysin, Lionel Scoccimaro, Anita Molinero, Sylvie Réno, Piotr Klemensiewicz, Richard Monnier, Jean-Claude Ruggirello, Christian Laudy, Didier Morin...

Traducteur de près de 200 romans, recueils de nouvelles ou de poèmes de fictions de langue anglaise depuis 1975 : Robert McLiam Wilson, Jack Kerouac, Jim Harrison, William Burroughs, Brion Gysin, Henry Miller, Paul Bowles, John Fante, Hanif Kureichi, Bret Easton Ellis, Thomas Pynchon, Charles Bukowski, Gore Vidal, Barry Gifford, Henry David Thoreau... ainsi que des essais de Judith Butler, John Szarkowski, Ronald D. Laing, Susan Sontag...

Directeur de la Collection « Fictives » aux Éditions Christian Bourgois, Paris. Une soixantaine de titres publiés depuis 1990, essentiellement de la littérature américaine : Toni Cade Bambara, Annie Dillard, Jim Harrison, Denis Johnson, Gilbert Sorrentino, Rudolf Wurlitzer, Guy Davenport, Thomas McGuane...), mais aussi de la fiction irlandaise (Robert McLiam Wilson) et chilienne, ainsi que son propre livre *Jim Harrison, de A à W* (1993).

Prix Maurice-Edgar Coindreau 1986. Prix UNESCO-Françoise Gallimard pour la traduction de *Eureka Street* de Robert McLiam Wilson en 2001. Prix de traduction de l'Académie Française 2013 pour la traduction de l'œuvre de Jim Harrison. Grand Prix de traduction de l'Académie Française 2014 pour la traduction de l'œuvre de Jim Harrison. A enseigné à l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles, à l'Université d'Aix-en-Provence (2002-2003), à l'École supérieure des beaux-arts de Montpellier (1997-2000), au Mastère 2 de Traduction Littéraire de Paris 7 (Institut Charles V).

FRANÇOIS MEZZAPELLE

François Mezzapelle pratique la sculpture et le dessin depuis le début de son activité professionnelle, il y a plus de 25 ans. Ses œuvres sont présentes dans de nombreuses collections privées ou publiques dans le monde. En France, dans les collections de nombreux FRAC, musées municipaux, ou nationaux. On peut également voir certaines de ses sculptures dans le domaine public, parcs ou places, comme Montbéliard ou Annecy.

« Ses personnages (...) ont une étrange présence qui écartelée nos référents. On est loin de la conformité du « mime ». Il y a éclatement des parties qu'on a puisées dans un lexique formel de l'humain, et dans celui de l'animal. Hybrides fantastiques et inquiétants par endroit. On pourra décomposer et analyser toutes les parties distinctes de ces anachronismes visuels, qu'on aura pas découvert leur secret. Elles résistent intérieurement tout en nous offrant leur rondeur appétissante et sécurisante. L'importance volumétrique de ces figures anthropomorphique fait qu'on doit les voir de loin. Mais la fascination de la chose grotesque, ridicule, l'humour décalé qui s'en dégage, sa présence dérisoire nous interroge ensuite parce qu'il y a dans ces personnages un fort potentiel de sympathie ».
 (extrait B. M.)

Expositions personnelles récentes (sélection) :

- Musée Regards de Provence, 2012
 - Mezzapelle aux remparts, Passage de l'art, Marseille 2011
 - Art Elysée, Galerie Baudoin Lebon, Paris, 2009
 - Maison du Moussel, Andresy, 2008
 - François Mezzapelle, Espace Valles, Saint-Martin-d'Hères, 2008
 - Transports, Galerie Athanor, Marseille, 2008
- Expositions collectives (sélection) :
- Marseille artistes associés, Musée Cantini, Marseille 2007
 - *Le pari de l'art contemporain, une culture d'entreprise*, Musée des Tapisseries, Aix-en-Provence, 2003
 - *Moi, je(s)*, Espace Peiresc, Toulon, 2003

Galerie Baudoin Lebon, Paris

www.baudoin-lebon.com/fr

Documents d'artistes

www.documentsdartistes.org/artistes/mezzapelle

DIDIER MORIN

Entre 1980 et 1992, Didier Morin a réalisé plusieurs séries de photographies (*Carnac, Les mines, Les Ors...*), souvent exposées et publiées en Europe et aux États-Unis. De 1996 à 2006, il a parcouru la géographie de Jean Genet et d'Yves Klein (38 destinations dans le monde). Il en a tiré un livre: *Les Semelles d'or*, et un film: *Le Voyage d'Yves Klein*.

Actuellement, il présente son travail en cours ainsi que celui de nombreux artistes et écrivains dans la revue *Mettray* qu'il a créée en 2001.

Il s'est éloigné de la photographie pour se consacrer entièrement à la réalisation de films: *Un Autre voyage mexicain, Dans l'atelier de Jean-Pierre Bertrand, Le dernier Détail peint de Roman Opalka...*

En 2012, il a créé sa propre maison d'édition, *Mettray éditions*, et sa société de production.

ÉRIC PASQUIOU

Éric Pasquiou est coordinateur de la première année avec Jean-Claude Ruggirello. Enseignant dans l'atelier d'Infographie, il accompagne la réalisation du document de synthèse et intervient également en Design pour les 4e et 5e années. Artiste-plasticien utilisant la photographie et opérant depuis quelques années dans le domaine du graphisme et de la mise en page, il participe, depuis 1991, à de nombreux projets et expositions, notamment avec *Esox Lucius* en Bourgogne.

EXPOSITIONS (SÉLECTION) «Jeunes vidéastes», Rencontres de la photographie, Arles, 1994 — «Éric Delayen, Éric Pasquiou et Frédéric Rouarch», Art-Cade, Marseille, 1995 — «VidéoChroniques», Villa Arson, Nice, 1995 — Internationale des jeunes créateurs, Rijeka, Croatie, 1997 — Art-cade à Liège, Les Brasseurs, Belgique, 1999 — CRAC Languedoc Roussillon, Sète, 2001 — L'Art à 20 Balles (C. Jaccard, S. Le Witt, T. Hirschorn...), Art-Cade, Marseille, 2003 — «Autoretrait», exposition personnelle, Artothèque Antonin Artaud, Marseille (catalogue), 2004 — Dessinéécriture, musée Ziem, Martigues, 2004 — «La collection en trois temps et quatre actes (1)», [mac], Marseille, 2005 — «Y penser toujours», exposition personnelle, Galerie AL/MA, Montpellier, 2006 — «La collection en trois temps et quatre actes (4)», [mac], Marseille (catalogue), 2006 — «Proxymyths», exposition personnelle/résidence, Esox Lucius, Saône-et-Loire, 2007 — «Harald Fernagu, Patrice Ferrari et Éric Pasquiou», Aldé de Sainte-Agathe-La-Bouteresse, Loire, 2007 — «Cherry Blossom», Galerie AL/MA, Montpellier, 2008 — «Acquisitions 2002-2008», Artothèque A. Artaud, Marseille — «[Archist]» avec Caroline le Méhauté, Artcade, Marseille, 2009 — «Les rendez-vous de Mâcon», Galerie Mary Ann, Mâcon, 2010 — «Chers artistes, donnez-nous de vos nouvelles, vol. III», pour les 20 ans de l'Artothèque Antonin Artaud, Marseille, 2010 — «Rendez-vous à Shanghai», Institut SPSI, Shanghai, Chine, 2010 — Résidence, workshop, exposition au collège Jean Mermoz de Chauffailles avec Esox Lucius, 2011 — Exposition avec Gérard Fabre, Galerie du tableau, Marseille, 2011 — «Photos, divers états de la photographie contemporaine», Esox Lucius au collège Les Bruyères de La Clayette, Saône-et-Loire, 2011 — «L'objet entre Art et Design», Esox Lucius au collège Les Bruyères de La Clayette, 2012 — Réalisation du coffret vinyle/porte folio de Jean-Marc Montera et Fanny Paccoud, Montevideo, Marseille, 2013 — Réalisation de l'affiche du film de Gwendal Sartre «À forigne, une forteresse», 2015. Lucius, La Clayette, Saône-et-Loire, 2015.

FABRICE PINCIN

Designer, enseignant, chercheur.

Designer, diplômé de l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle et titulaire d'un master recherche en veille technologique et intelligence compétitive, professeur de design à l'École Supérieure d'art et de Design de Marseille-Méditerranée, auteur de l'ouvrage *Domestiquer l'espace public* (Éditions Arhibooks, 2011), consultant design, stratégie, veille et communication.

Président du Centre Design Marseille Provence.

Thèmes de recherche:

Design, méthodologie de projet, processus créatif et innovation, veille informative, technologies contemporaines, design global, démarche transdisciplinaire et partenariats.

FRÉDÉRIC PRADEAU

Les sculptures, objets, et installations de Frédéric Pradeau se fondent sur le banal et le futile de notre vie quotidienne tout en s'attaquant aux problèmes de la théorie critique, de la politique globale et du consumérisme envahissant. Il accorde entre eux des éléments et des situations vécus par tous, les exacerbe dans des installations et objets accomplis par des méthodes quasi-scientifiques mettant en évidence la gravité et l'équilibre du système.

<http://fredpradeau.com>



ALAIN RIVIÈRE

[...] Alain Rivière travaille à une œuvre qui semble être l'expansion anarchique et polymorphe d'un rêve très ancien et depuis oublié, qui devait être un livre, le livre. Cette œuvre pourrait s'apparenter à une sorte de catalogue de VPC, à son brouillon en tout cas, réalisé dans des conditions artisanales ultimes. Il semblerait que l'auteur-éditeur de cet ouvrage se soit multiplié afin d'apparaître partout et, tel un mannequin plein de bonne volonté, de servir de modèle unique à la fois aux pages « Sous-vêtements » — hommes et femmes —, à la rubrique « Jouets », aux chapitres « Électroménager » ou « Philosophie ». C'est toujours Alain Rivière, toujours identique et jamais tout à fait le même, qui prend la pose, au service d'accessoires, d'attributs ou de notions qui ne le caractérisent qu'accidentellement et de manière passagère.

À y regarder de plus près, il semblerait que cette ébauche de catalogue marchand soit davantage un projet d'encyclopédie. L'encyclopédie d'un monde qui n'existe pas. Une encyclopédie qui n'expliquerait pas un monde, mais qui tenterait de le constituer. Et le mode de constitution de ce monde serait moins de l'ordre de l'inventaire, de la compilation, que du retranchement, de la palinodie, de la bifure. [...]

Jean Yves Jouannais,
Artpress2, 2007

www.documentsdartistes.org/artistes/riviere

Nathalie Quintane, Alain Rivière,
Un embarras de pensée, Ed. Argol

Expositions personnelles et travaux récents
2012: *L'empire du fouci*, Galerie Anversville, Anvers
Fulgur, le jardin des sirènes, long métrage de fiction
avec Dominique Rivière. (www.alainriviere.info)

Expositions collectives
2013: *Éjarev.2013*, châtelet d'Avignon
Vous aussi vous avez l'air con-fusionné, Galerie du 5^e,
Marseille
2011: *L'Institut des archives sauvages*, Villa Arson, Nice
Slick art fair, galerie Anversville, Bruxelles
2010: *Fendez-vous à Shanghai*, Musée de l'Institut
SPSI, Shanghai
2009: *Alcien Marbauf*, Commissaire J.Y. Jouannais,
Fondation d'entreprise Ricard, Paris

JEAN-CLAUDE RUGGIRELLO

« C'était en avril 2004, à Thiers, Le Creux de l'enfer (...). L'exposition rassemblait de nombreux écrans, de différentes tailles, qui donnaient à voir des œuvres vidéo ayant la particularité d'échapper aux représentations dominantes du moment: celles du documentaire, de l'inventaire ou du journal intime. Ici, il s'agissait de vidéos performatives, au sens où elles mettaient en scène, dans un espace complexe, des actions dérisoires, sans but apparent, souvent répétitives et marquées par une sorte d'idiotie mais aussi de pénibilité. (...) »

Ce qui intéresse (Jean-Claude Ruggirello), c'est davantage le potentiel qu'a l'image à produire de la sculpture que sa capacité à créer de la narration, de l'imaginaire et qu'il s'est toujours situé du côté de la sculpture. En fouillant davantage, je vis que l'artiste construisait effectivement de nombreuses œuvres en volumes et de toutes dimensions: bustes en céramiques où un fragment a été arraché par morsure, canoë dressé dont l'extrémité supérieure est pliée, voiture et arbre suspendus par des câbles, statuts de chiens cerclés et troués par du fil d'acier, tronc entravé par des prothèses. Un corpus qui rassemble indifféremment des œuvres dessinées, des vidéos ou des objets évoquant ou présentant, le plus souvent, des accidents matériels suscitant, de la part du regardeur, une réponse émotionnelle. Des œuvres affirmant poétiquement la discontinuité des lignes de forces qui parcourent le monde et l'instabilité qui en résultent mais qui citent aussi abondamment l'histoire de l'art et les processus qui l'élaborent. Les intentions et les gestes nécessaires à la sculpture, le médium qui a, certainement, subi le plus de bouleversements dans son histoire contemporaine et qui ne se pratique jamais sans une série de mouvements volontaires de constructions mais aussi de déconstructions ».
Alain Berland, extrait de la monographie
JC Ruggirello, éditions Analogues, 2011

<http://jcruggirello.com>

JEAN-BAPTISTE SAUVAGE

Travaille presque essentiellement sur des formes in situ. Pas de prédilection de médium. Son champ d'application n'est autre que son espace environnant, urbain, industriel ou architectural sur lequel se greffent souvent des interventions, installations, sculpturales, lumineuses, à des échelles très variées. L'archive des pièces produites est aussi questionnée et l'édition fait souvent partie du travail, parfois comme trace non-objective. Fait partie du comité de rédaction de la revue *Dé(s)génération*.

Écrits consacrés à son travail figurant dans des éditions récentes:

2014: *Blue Line / Razzle dazzle*

Immixion Book, Rond point project / R Diffusion

2013: *Sources*

Vincent Romagny / *Immixion Book, les presses du réel*

2009: *On Forme, Nei Licht Adera*

Huguet édition / R-Diffusion

<http://jb-sauvage.com> – <http://desgenerations.com>

Dernières expositions personnelles et collectives

2014

– Exposition personnelle, RIAM/Art-Cade – galerie des grands bains douche de la Plaine, Marseille

– Exposition personnelle, Galerie Jacques Cerami, Charleroi, Belgique

– *Motopoétique*, exposition collective, MAC Lyon

– *Bordures*, exposition collective, Syndicat Potentiel, Strasbourg

2013

– *Les Subsistances/École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon*, avec Delphine Reist – Musée d'Art Moderne de Saint-Etienne, Exposition collective, Site de Novacérie, Saint-Chamond

– Exposition personnelle, CAP, Saint-Fons

– YIA art fair, La GAD galerie Arnaud Deschin (Marseille), Paris – *Blue Line*, exposition personnelle, OÙ lieu pour l'art actuel, Marseille – 0,00€,

Exposition collective, proposition de Jean- Alain Corre, La GAD/Triangle France, Marseille

– *UNDER THE BRIDGE#2*, Galerie Jacques Cerami, Charleroi, Belgique

2012

– *GRAPHÉINE*, Saison du Dessin Contemporain, exposition collective, Toulouse

– Hotel Charleroi, Ville en abîme, résidence/exposition, Charleroi, Belgique

– *Le fort, le duel, le desert*, résidence/exposition collective, Oaxaca, Mexique

AXEL CHRISTIAN SCHINDLBECK

Diplômé en design industriel en 2008 de l'Académie d'art et de design de Stuttgart, il acquiert de l'expérience aux côtés de Sigi Moeslinger et de Masamichi Udagawa à New York et dirige pendant quatre ans le bureau du designer français Mathieu Lehanneur à Paris.

En 2014 il fonde le studio de design MNTNT avec le développeur Fred Mauclere. Le studio s'interroge sur la capacité des objets du quotidien à créer un lien inné et ludique entre l'homme et la technologie.



DENNIS TREDY

En dehors de ses ateliers d'écriture et de ses cours de littérature américaine, d'adaptation filmique et de l'apprentissage de la langue anglaise au niveau universitaire, Dennis Tredy fait de la recherche dans plusieurs domaines et publie de nombreux articles et ouvrages. Le domaine principal de sa recherche porte sur l'œuvre de l'auteur Henry James, le sujet de sa thèse doctorale en 2002 et le point central d'une société de recherche qu'il a fondée avec Annick Duperray and Adrian Harding en 2008, *The European Society of Jamesian Studies*. Dennis Tredy publie également dans des domaines annexes et variés, tels la représentation des arts visuels et plastiques en littérature, l'adaptation filmique des œuvres littéraires (dont les auteurs James, Poe, Nabokov, Burgess, Steinbeck et Wharton), l'analyse filmique et littéraire, l'adaptation télévisuelle et l'analyse de séries télévisées (méthodologie, adaptation, littérature et téléfilms/séries, Cultural Studies, Gender Studies, traitement de race et diversité, etc.).

Groupes de recherche:

Co-fondateur d'une société internationale d'études sur Henry James: *The European Society of Jamesian Studies* (ESJS)

Membre du British Academy Network Group:

Reception of British Authors in Europe depuis 2004 (Resp. Elinor Shaffer, University of London).

Membre du centre de recherche Vortex (siège à Paris III – Sorbonne Nouvelle) – recherche universitaire dans les domaines de la littérature anglophone et Cultural Studies du monde anglophone.

Publication des ouvrages:

Henry James and the Politics of Duplicity (Cambridge: Cambridge Scholars, avril 2013),
Henry James's Europe: Heritage and Transfer (Cambridge: Open Book Publications, 2011),
The Reception of Henry James in Text and Image (ÉRÉA – Revue d'Études Anglophones 3.2, automne 2012, Université de Poitiers), ainsi des nombreux articles/chapitres dans des livres et des revues.

FRÉDÉRIC VALABRÈGUE

Écrivain, critique d'art et enseignant d'histoire de l'art et des civilisations à l'ESADMM. Vit à Marseille et à Paris.

Frédéric Valabrègue a écrit et publié de la poésie, des romans (notamment aux éditions POL: www.pol-editeur.com), des livres d'artiste, des essais et de nombreux articles et préfaces consacrés à des artistes contemporains. Il a enseigné la littérature à Niamey, au Niger, à Saint-Laurent du Maroni, en Guyane, l'histoire de l'art à l'université Paris VIII (Vincennes à Saint-Denis), aux Beaux-arts de Saint-Étienne, à l'École nationale de la photographie d'Arles, à l'école d'arts visuels d'Ho Chi Minh Ville (Vietnam) et depuis 1990 à Marseille-Luminy.

Dans les années 80, il a animé des émissions de radio consacrées à la littérature et à la civilisation africaines (Radio Nederland). Il a été aussi commissaire de plusieurs expositions d'art contemporain. Depuis 1989, il collabore avec la chorégraphe Martine Pisani (textes ou livrets, mise en scène). Depuis 2008, réalise des films, pratique où il s'avère un apprenti (Deux moyens métrages, grâce à l'association Le polygone étoilé: *Beignets d'orties*, HD, 2008 et *Une trompette dans l'escalier*, super 16mm, 2009-2011).

Publications récentes:

2015

Grant'outre, roman, Éditions POL

2010

Le candidat, roman, Éditions POL

2009

Carlos Kusnir, monographie, Éditions Analogues

Jean-Jacques Ceccarelli, monographie,

Éditions André Dimanche







13 – CALENDRIER

SEPTEMBRE 2016

	J	1	
	V	2	
	S	3	
	D	4	
	L	5	
	M	6	
	M	7	
	J	8	
	V	9	
	S	10	
	D	11	
	L	12	CONCOURS D'ENTRÉE
	M	13	
	M	14	
	J	15	
	V	16	
	S	17	
	D	18	
	L	19	
	M	20	
	M	21	
	J	22	
	V	23	
	S	24	
	D	25	
	L	26	
	M	27	
A/B	M	28	RENTRÉE
	J	29	
	V	30	

OCTOBRE

	S	1	
	D	2	
2A	L	3	DÉBUT DES COURS SEMESTRE AUTOMNE/HIVER
	M	4	
	M	5	
	J	6	
	V	7	
	S	8	
	D	9	
3B	L	10	INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES
	M	11	
	M	12	
	J	13	
	V	14	
	S	15	
	D	16	
4A	L	17	
	M	18	
	M	19	
	J	20	
	V	21	
	S	22	
	D	23	
5B	L	24	
	M	25	
	M	26	INITIATIONS TECHNIQUES ANNÉES 1 ET 2
	J	27	
V	28		
	S	29	
	D	30	
6A	L	31	

NOVEMBRE

6A	M	1	TOUSSAINT
	M	2	INITIATIONS TECHNIQUES ANNÉES 1 ET 2
	J	3	
	V	4	
S	5		
	D	6	
7B	L	7	
	M	8	
	M	9	
	J	10	
	V	11	ARMISTICE 1918
	S	12	
	D	13	
8A	L	14	SEMAINE WORKSHOPS
	M	15	
	M	16	
	J	17	
	V	18	
	S	19	
	D	20	
9B	L	21	
	M	22	
	M	23	Réunion d'information séjour à l'étranger
	J	24	
	V	25	
	S	26	
	D	27	
10A	L	28	
	M	29	
	M	30	

DÉCEMBRE

10A	J	1	
	V	2	
	S	3	
	D	4	
11B	L	5	
	M	6	
	M	7	COMMISSION D'ŒUVRE AUX PROJETS
	J	8	
	V	9	
	S	10	
	D	11	
12A	L	12	
	M	13	
	M	14	
	J	15	
	V	16	
	S	17	
	D	18	
	L	19	
	M	20	
	M	21	
	J	22	
	V	23	
	S	24	VACANCES DE NOËL
	D	25	
	L	26	
	M	27	
	M	28	
	J	29	
	V	30	
	S	31	

JANVIER 2017

	D	1	
	L	2	
13B	M	3	
	M	4	
	J	5	
	V	6	
	S	7	
	D	8	
14A	L	9	
	M	10	
	M	11	
	J	12	
	V	13	date limite de saisie des crédits par les professeurs
S	14		
D	15		
15B	L	16	
	M	17	
	M	18	
	J	19	
	V	20	
	S	21	
D	22		
16A/B	L	23	السبيل Année 4 art (ateliers): الجمعة 23 و السبت 24 janvier Année 2 art (salles d'expo): الجمعة 25, السبت 26 et vendredi 27 Année 1 ateliers: jeudi 26 et vendredi 27 السبيل Année 2 ateliers: mercredi 25 Année 5 design (salles d'expo): lundi 23 Année 3 design (salles d'expo): mardi 24 Année 2 design (ateliers): mercredi 25 السبيل Année 1 design (ateliers): jeudi 26
	M	24	
	M	25	
	J	26	
	V	27	
	S	28	
D	29		
17A	L	30	SEMESTRE PRINTEMPS/ÉTÉ
	M	31	

FÉVRIER

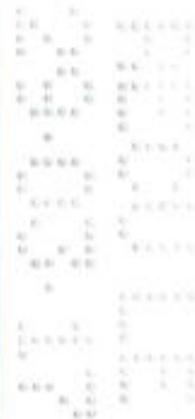
17A	M	1	BILAN ANNÉE 3 ART (salles d'expo)	INITIATIONS TECHNIQUES ANNÉES 1/2	
	J	2			
	V	3			
S	4				
D	5				
18B	L	6			
	M	7			
	M	8	INITIATIONS TECHNIQUES ANNÉES 1/2		
	J	9			
	V	10			
	S	11	VACANCES D'HIVER		
D	12				
L	13				
M	14				
M	15				
J	16				
V	17				
S	18				
D	19				
19A	L	20	RATTRAPAGES THÉORIQUES S1, S3, S5, S7, S9		
	M	21			
	M	22			
	J	23			
	V	24			
S	25				
D	26				
20B	L	27	SEMAINE WORKSHOPS		
	M	28			

MARS

20B	M	1	SEMAINE WORKSHOPS
	J	2	
	V	3	
	S	4	JOURNÉE PORTES OUVERTES
	D	5	
21A	L	6	COMMISSION DE DÉROGATION
	M	7	
	M	8	COMMISSION SÉJOUR À L'ÉTRANGER
	J	9	
	V	10	
	S	11	
	D	12	
22B	L	13	
	M	14	
	M	15	
	J	16	
	V	17	
	S	18	
	D	19	
23A	L	20	
	M	21	
	M	22	
	J	23	
	V	24	
	S	25	
	D	26	
24B	L	27	
	M	28	
	M	29	
	J	30	
	V	31	

AVRIL

	S	1		
	D	2		
25A/B	L	3	CONCOURS D'ENTRÉE	
	M	4		
	M	5		
	J	6	COMMISSION D'ADMISSION PAR ÉQUIVALENCE	
	V	7	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE	
	S	8	VACANCES DE PRINTEMPS	
	D	9		
	L	10		
	M	11		
	M	12		
	J	13		
	V	14		
	S	15		
	D	16		
	L	17		
	M	18		
	M	19		
	J	20		
	V	21		
	S	22		
	D	23		
26A	L	24		BILANS Année 3 art (salles d'expo): lundi 24, mardi 25 et mercredi 26 avril Commission d'admission en 2 ^e cycle art : jeudi 27 avril Année 5 art (salles d'expo): jeudi 27 et vendredi 28 avril
	M	25		
	M	26		
	J	27		
	V	28		
	S	29		
	D	30		



MAI

27B	L	1	FÊTE DU TRAVAIL	
	M	2	BILAN ANNÉE 3 DESIGN (salles d'expo)	
	M	3		
	J	4	BILAN ANNÉE 5 DESIGN (salles d'expo)	
	V	5	COMMISSION D'ADMISSION EN 2 ^E CYCLE DESIGN	
	S	6		
	D	7		
28A	L	8	VICTOIRE 1945	
	M	9	COMMISSION D'AIDE AUX PROJETS	PRÉPARATION DNAP ART (salles d'expo)
	M	10		
	J	11		
	V	12		
	S	13		
	D	14		
29B	L	15	PRÉPARATION DNSEP ART (salles d'expo)	
	M	16		
	M	17		
	J	18		
	V	19		
	S	20		
	D	21		
30A	L	22	PRÉPARATION DNAP/DNSEP DESIGN (salles d'expo)	
	M	23		
	M	24		
	J	25	ASCENSION	
	V	25	FIN DES COURS THÉORIQUES	
	S	27		
	D	26		
31B	L	29	RATTRAPAGES THÉORIQUES S2, S4, S8	
	M	30		
	M	31		

JUIN

31B	J	1	RATTRAPAGES THÉORIQUES S2, S4, S8	
	V	2		
	S	3		
	D	4		
32A	L	5	LUNDI DE PENTECÔTE	
	M	6	date finale de saisie des crédits par les professeurs	DNAP/DNSEP DESIGN
	M	7		
	J	8		
	V	9		
	S	10		
	D	11		
33B	L	12	DNAP ART	
	M	13		
	M	14		
	J	15		
	V	16		
	S	17		
	D	18		
34A	L	19	DNSEP ART	
	M	20		
	M	21		
	J	22		
	V	23		
	S	24		
	D	25		
35A/B	L	26	BILANS Internationaux (ateliers) : mardi 27 Année 4 art (salles d'expo) : lundi 26, mardi 27, mercredi 28 Année 2 art (ateliers) : mercredi 28 Année 2 design (ateliers) : mercredi 28 Année 1 (ateliers) : jeudi 29 et vendredi 30 Année 4 design (salles d'expo) : jeudi 29	
	M	27		
	M	28		
	J	29		
	V	30		

JUILLET

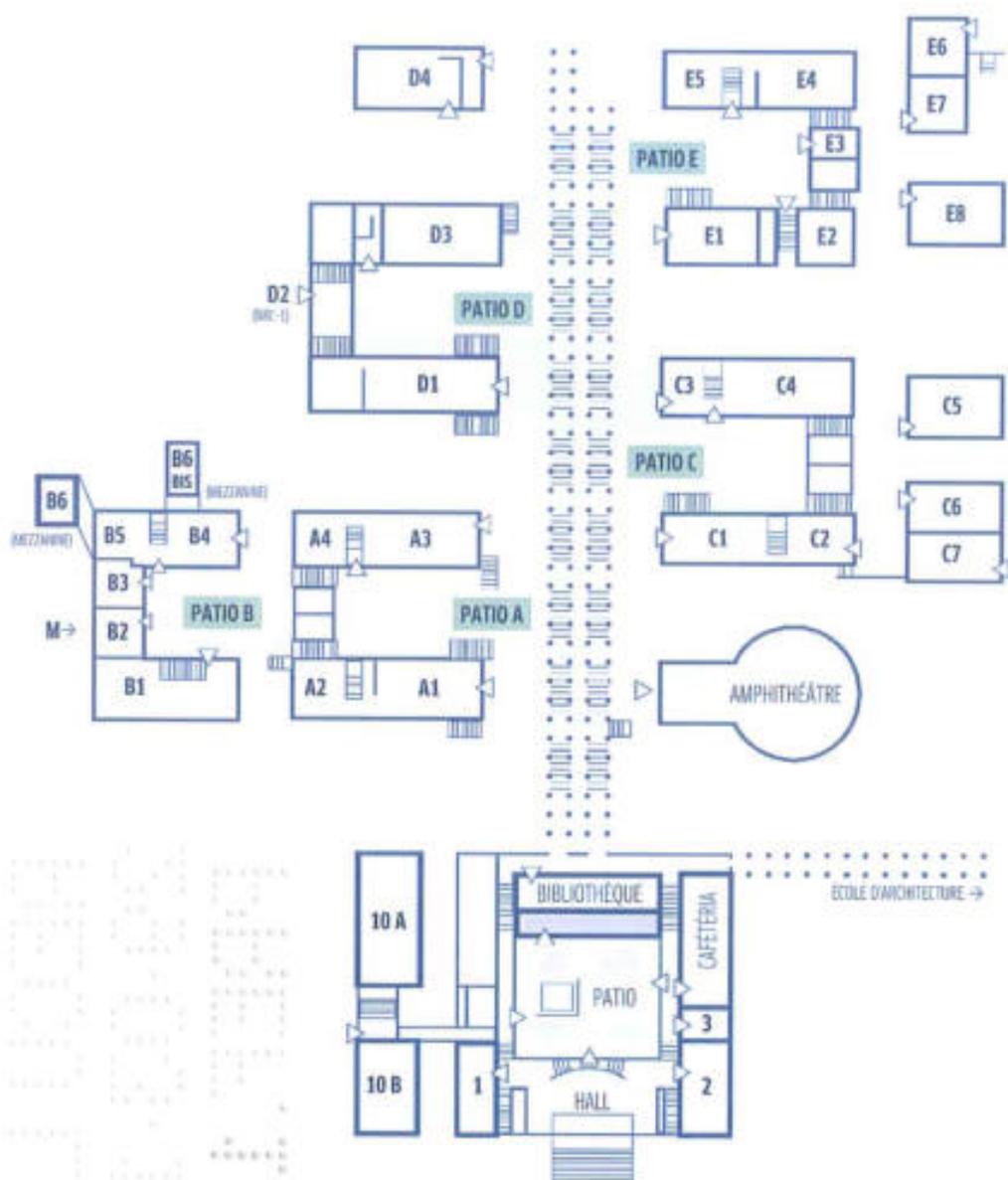
	S	1	
	D	2	
36A/B	L	3	JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
	M	4	
	M	5	
	J	6	
	V	7	
	S	8	
	D	9	
	L	10	
	M	11	
	M	12	
	J	13	
	V	14	
	S	15	
	D	16	
	L	17	
	M	18	
	M	19	
	J	20	
	V	21	
	S	22	
	D	23	
	L	24	
	M	25	
	M	26	
	J	27	
	V	28	
	S	29	
	D	30	
	L	31	

SEPTEMBRE 2017

	V	1	
	S	2	
	D	3	
	L	4	
	M	5	
	M	6	
	J	7	
	V	8	
	S	9	
	D	10	
	L	11	CONCOURS D'ENTRÉE
	M	12	
	M	13	
	J	14	
	V	15	
	S	16	
	D	17	
	L	18	
	M	19	
	M	20	
	J	21	
	V	22	
	S	23	
	D	24	
	L	25	
	M	26	
	M	27	RENTRÉE
	J	28	
	V	29	
	S	30	

14 – PLAN DE L'ÉCOLE

120 14. PLAN DE L'ÉCOLE



BASES TECHNIQUES

Plateforme LoAD	B1
Impressions numériques	B2
Plateforme de fabrication	B3, B5
Infographie	B6
Le laboratoire (peinture)	B6 BIS
Maquette(s)	C1
Bois	C7
Terre, verre, moulage	D1
Son	D2
Photographie	D3
Édition	E3
Lithographie, offset, gravure	E4
Sérigraphie	E5
Métal	E6

PRATIQUES THÉORIQUES ET ARTISTIQUES

Salles de cours	1, 2, 3
Amphithéâtre	
ARC, territoires, séminaires	D3

GALERIES

Salle d'exposition haute	10A
Salle d'exposition basse	10B

BIBLIOTHÈQUE

ESADMM (à l'étage)	
Architecture (rez-de-chaussée)	

MAGASIN /

SERVICE TECHNIQUE M

ANNÉE 1

ATELIERS	A1, A2, A3, A4
----------	----------------

ANNÉES 2 / 3

OPTION ART

ATELIERS	C3, C4, C5, C6
	E8

ANNÉES 4 / 5

OPTION ART

ATELIERS	E1, E2
	D4, D1 (première salle)

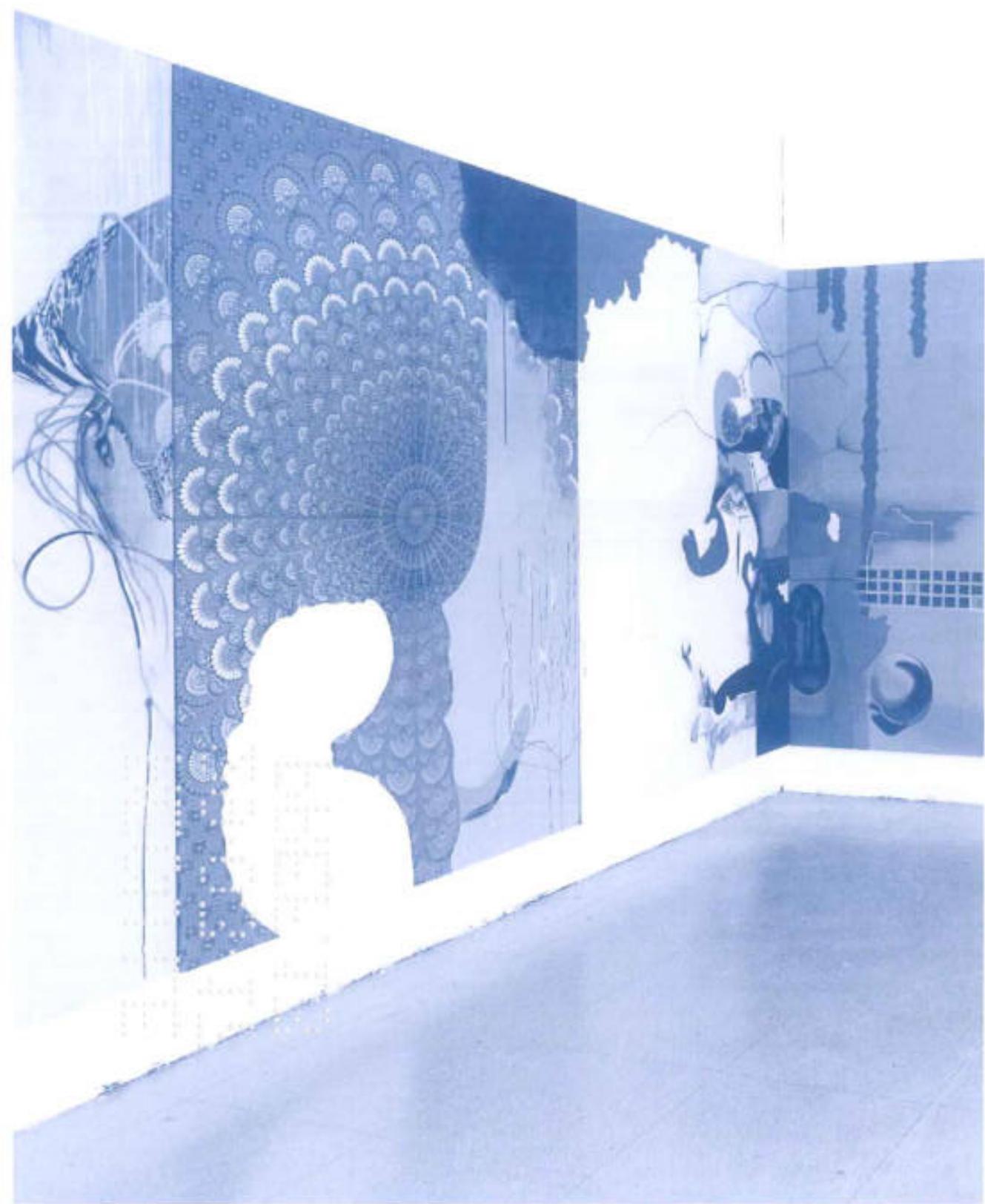
ANNÉES 2 / 3 / 4 / 5

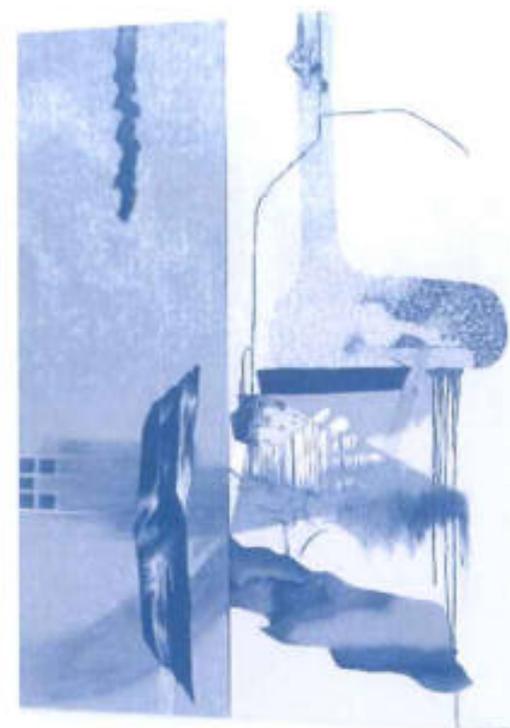
OPTION DESIGN

ATELIERS ET STUDIOS	C1, C2
---------------------	--------

121 14. PLAN DE L'ÉCOLE







THE
LIFE
OF
THE
MIND

ADRESSES UTILES

ESADMM

www.esadmm.fr

<http://www.facebook.com/EcoleSuperieureArtDesignMarseilleMediterranee>

MARSEILLE EXPOS

www.marseilleexpos.com

FRICHE BELLE DE MAI

www.lafriche.org/

FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN PROVENCE ALPES-CÔTES-D'AZUR

www.fracpaca.org/

JOURNAL GRATUIT D'INFORMATIONS CULTURELLES

www.journalzibeline.fr

www.journalventilo.fr

ANdÉA

www.andea.fr

CROUS AIX-MARSEILLE

<http://www.crous-aix-marseille.fr/>

SITE DE "SORTIE D'AMPHI"

www.sortiedamphi.fr/

✎P18 ESADMM ✎P18 Kevin Cardesa, passage du DNSEP option art 2016 ✎P17 Pierre-Étienne Ursault, passage du DNAP option art 2016 ✎P18 Delphine Mogarra, passage du DNSEP option art 2016 ✎P22 Nicole Renard, passage du DNAP option art 2016 ✎P36 Eléonor Chartier, passage du DNSEP option art 2016 ✎P41 « Pulsations Urbaines », présentation des travaux des étudiants du studio Lentigo, Nocturnes du Frac Provence Alpes-Côtes-d'Azur pendant le Printemps de l'art contemporain 2016 ✎P46 Boris Mangin, passage du DNAP option art 2016 ✎P53 Ingo Bourquelot-Chariel, passage du DNSEP option art 2016 ✎P54 Shih-Jung Chen, passage du DNSEP option design 2016, projet réalisé dans le cadre du partenariat avec le CIRVA ✎P59 Grégoire Mazaud, passage du DNSEP option art 2016 ✎P60 Lisa Smets-Astier, passage du DNAP option art 2016 ✎P67 Bibliothèque de l'ESADMM ✎P68 Conférence de Thomas Hirschhorn « Qu'est ce que je veux? Quelle est ma position? », invité dans le cadre du programme de recherche « Le bureau des positions, Théâtre national de Marseille La Criée, octobre 2015 ✎P73 « Quelle est la forme de la table ronde », projet proposé par Le bureau des positions, dans le cadre de l'événement « Vision » au Palais de Tokyo, organisé par l'ANdÉA, avril 2016 ✎P74 Daniel Mittelberg, passage du DNAP option art 2016 ✎P78 Carine Sarril-Weil, passage du DNSEP option art 2016 ✎P81 Axèle Evans-Trebuchet, passage du DNAP option art 2016 ✎P82 Victor Aube-Martin, passage du DNAP option art 2016 ✎P111-112-113 Workshop « Bois gravés XXL », Friche La Belle de Mai, Printemps de l'art contemporain 2016, (ESADMM / ESADTPM / Villa Arson) ✎P122-123 Nina Tomas, passage du DNSEP option art 2016 ✎3e de couverture « Partition print » workshop proposé par l'équipe du programme de recherche « Partitions/Passations/Partages » dans le cadre de l'événement « Vision » au Palais de Tokyo, organisé par l'ANdÉA, avril 2016.

EMP
TYP
AGE

WAIT
HERE

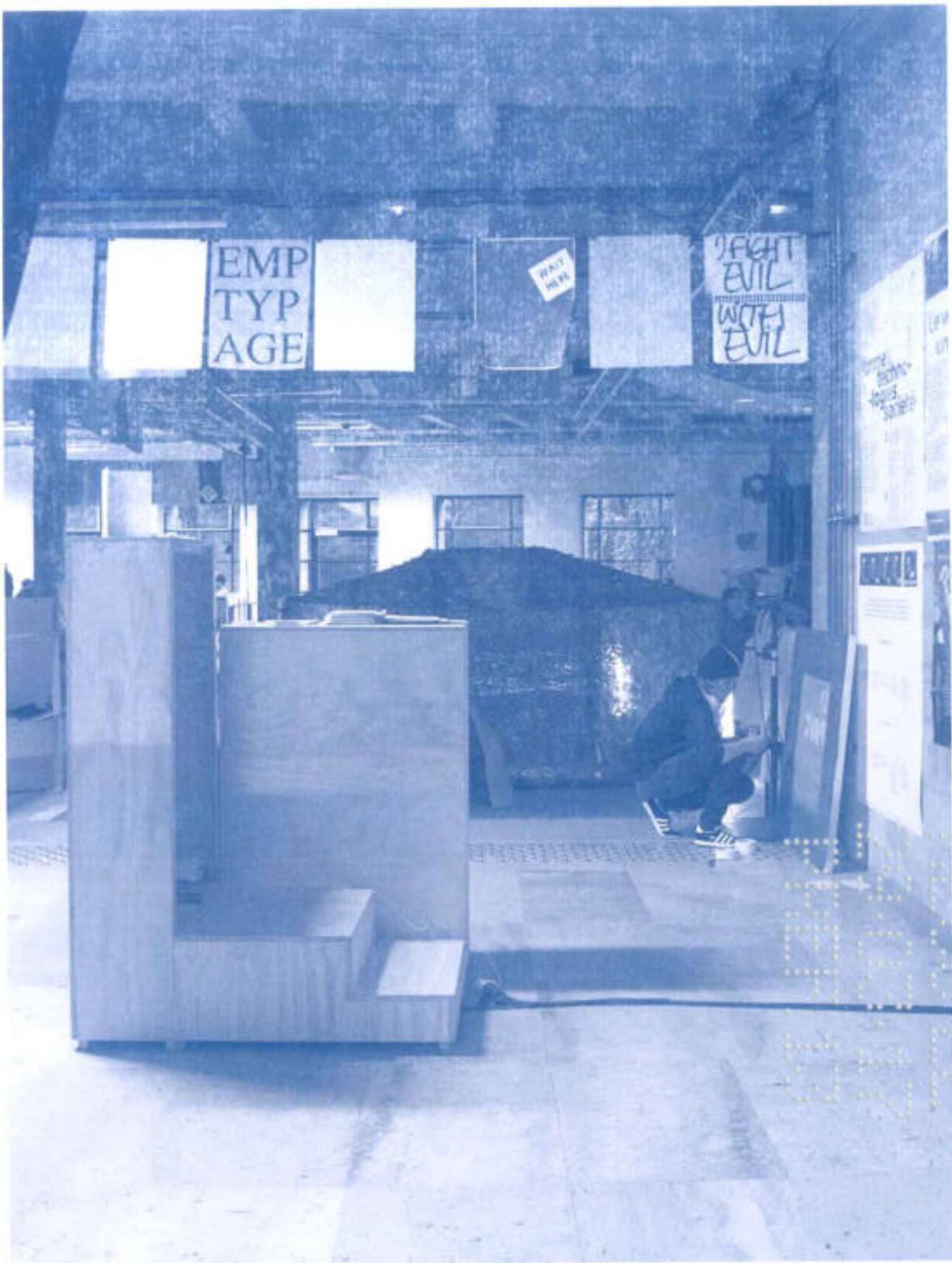
I FIGHT
EVIL
WITH
EVIL

THE
MUSIC
MUSEUM

THE
MUSIC
MUSEUM

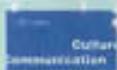
THE
MUSIC
MUSEUM

THE
MUSIC
MUSEUM



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART &
DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
CS 70912
Marseille 13288 cedex 9
T : +33 (0)4 91 82 83 10
F : +33 (0)4 91 82 83 11
www.esadmm.fr



184 avenue de Luminy
CS 70912
Marseille 13288 cedex 9

